

Hiver 2014 NouvellesCSQ

Publication officielle de la Centrale des syndicats du Québec

Grande entrevue

**DES PRATIQUES
SYNDICALES
À REVOIR POUR
CONTRER
LA DROITE**

Postpublications: N° de convention 40068962

Campagne Prof, ma fierté !

**REVALORISER UNE
PROFESSION, UN
TÉMOIGNAGE À LA FOIS**

facebook.com/lacsq

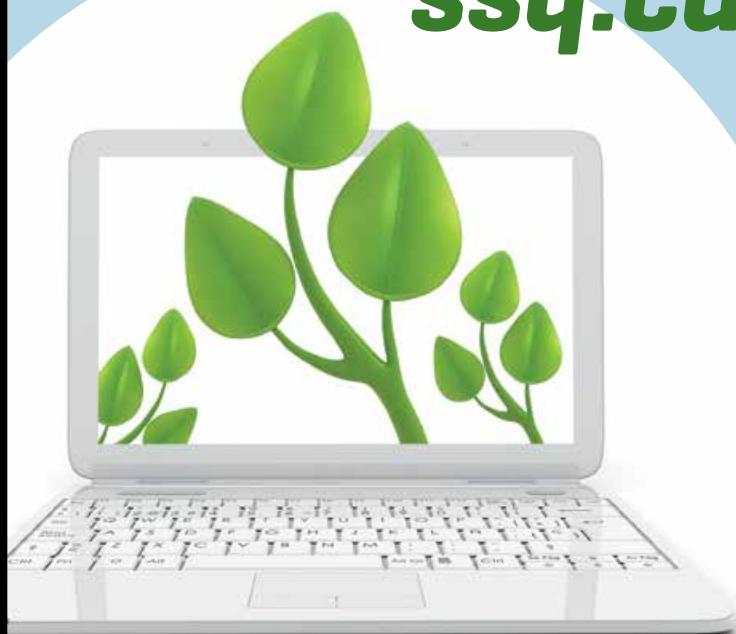
La formation continue au cégep
**LES SOLUTIONS SONT
À NOTRE PORTÉE**

Coupes dans les CHSLD
**A-T-ON PERDU DE VUE
LE GROS BON SENS ?**

**UNE CONFÉRENCE
MONDIALE DE L'ÉDUCATION
À MONTRÉAL ?**



ssq.ca



-  Inscription au site **ACCÈS | assurés**
-  Dépôt direct
-  Relevé électronique

ÊTES-VOUS 100 % ÉLECTRONIQUE?

Profitez des nombreuses fonctionnalités du site **ACCÈS | assurés!**

- Dépôt direct
- Relevé électronique de prestations
- Changement de bénéficiaire
- Relevé pour fins d'impôt
- Détail de vos garanties

... et soyez les premiers informés de toutes nos nouveautés!

Grâce au site **ACCÈS | assurés**, recevez votre remboursement plus rapidement, éliminez la paperasse...

ET DEVENEZ 100 % ÉCOLOGIQUE!

SSQ **Groupe
financier**

Les valeurs à la bonne place

AVENTURE DANS LES ARBRES ET DÉFIS À CHEVAL

...EN HIVER, C'EST MAGNIFIQUE !
L'ÉCOLE D'ÉQUITATION 1101 VOUS INVITE
À VIVRE UNE EXPÉRIENCE UNIQUE !

21\$
par participant
(taxes en sus)

Programme conforme
aux objectifs du ministère
de l'Éducation, du Loisir
et du Sport

Âge : 11 ans et plus
Activité : 10h – 15h
Groupe : 10 à 60 participants
Sécurité : animateurs spécialisés

ÉTÉ COMME HIVER

THÉMATIQUE : LES 1101 MUSCLES

- 10h Accueil et présentation de la journée
- 10h15 Départ pour Aventure dans les arbres
- 10h30 Parcours d'hébertisme pour tous – en équipe
- 12h Dîner champêtre à l'Auberge le 1101
- 12h30 Visite des écuries
- 13h Défis à cheval pour tous !
- 14h30 Épreuve finale pour déterminer l'équipe gagnante de la journée
- 14h45 Dernier rendez-vous avant le départ
Remise d'une photo souvenir

PROGRAMME UNIQUE AU QUÉBEC

Chaque équipe
doit accumuler
1101 points lors
du parcours
Hébertisme et
Équitation

DEPUIS PLUS DE 35 ANS !

DIANE AUTHIER, PDG École d'équitation 1101

Propriétaire-entraîneuse, accréditée par :

- La Fédération équestre du Québec et du Canada
- Diplômée Cadre Noir de Saumur (France)
- Attestation de randonnée : Maroc, Mexique, Espagne, Grèce et Belize
- Certification Emploi-Québec

Excellence de notre École d'équitation 1101

Reconnue par les organismes :

- Équi-Qualité
- Ministère du Tourisme du Québec
- Québec à cheval
- Association des camps certifiés du Québec



1101, Grand Rang, La Présentation (Québec) J0H 1B0

Réservation et information : 450 796-5993

info@ecoledeequitation1101.com

ecoledeequitation1101.com

Éditorial



NOTRE MAGAZINE S'EST REFAIT UNE BEAUTÉ !

C'est avec un immense plaisir que l'équipe des communications vous a concocté cette nouvelle mouture de *Nouvelles CSQ*, en tenant compte des récentes habitudes de lecture et des technologies relatives au Web et aux médias sociaux. Pour réaliser une telle refonte, il faut des personnes engagées, professionnelles et créatives. Je tiens à remercier tout particulièrement notre rédactrice en chef, Catherine Gauthier, qui a piloté le projet de main de maître ! Le travail de ses principales alliées dans ce projet, France Giroux, secrétaire adjointe à la rédaction et Johanne Boucher, technicienne en production graphique, ainsi que de Maxime Maguire, webmestre, et Dave Dubé, intégrateur Web, a considérablement contribué au cheminement du projet. Je remercie également notre responsable politique des communications, Daniel B. Lafrenière, d'avoir si bien reçu et endossé notre projet.

Enfin, je tiens à souligner le travail de toute l'équipe associée de près ou de loin à la production de *Nouvelles CSQ*. Ensemble, nous espérons que le magazine sera à la hauteur de vos attentes et qu'il contribuera à votre fierté d'être membre de la CSQ.

LOUISE ROCHEFORT *Directrice des communications*

AU-DELÀ DE L'IMAGE, DE GRANDS DOSSIERS

Surchargés et à bout de souffle, plusieurs parents s'attendent, consciemment ou non, à ce que l'école en fasse plus pour leur progéniture. Une telle pression est lourde à porter pour ces femmes et ces hommes qui ont fait de la transmission du savoir leur métier et qui donnent le meilleur d'eux-mêmes pour faire cheminer leurs élèves vers la réussite. Dans un tel contexte, il importe de souligner la valeur de leur travail et leur apport important à notre société. À la une du magazine, Anne-Marie Bédard, une enseignante au secondaire qui a eu la chance l'an dernier de vivre l'expérience Prof, ma fierté ! Cette initiative, lancée par la FSE, a connu un très grand succès et revient en force cette année.

Nouvelles CSQ présente aussi une grande entrevue portant à la réflexion. Le philosophe Christian Nadeau livre sa pensée sur l'importance, pour les syndicats, de revoir leurs pratiques pour contrer les attaques de la droite, à défaut de quoi, ils risquent d'assister, impuissants, à leur perte d'influence tant dans la société qu'auprès de leurs membres. Il propose également des pistes de solution. Un article à lire et à relire... Bonne lecture !

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*



Pour nous écrire nouvellescsq@csq.qc.net

10 **NÉGOCIATIONS – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**
UN GRAND PROCESSUS DANS SA PLUS SIMPLE EXPRESSION

16 **BIENVENUE DANS NOS RANGS**
CRD FOSTER : UNE PREMIÈRE SYNDICALISATION,
UNE GRANDE AVENTURE !

17 **COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC :**
LE SYNDICAT DU PERSONNEL D'ENQUÊTE JOINT NOS RANGS !

19 **PETITE ENFANCE**
S'OCCUPER D'ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS,
UNE PASSION !

20 **UNE**
PROF, MA FIERTÉ ! : REVALORISER UNE
PROFESSION, UN TÉMOIGNAGE À LA FOIS

23 **RÉSEAU SCOLAIRE**
UN ÉLECTRICIEN PASSIONNÉ ET SOUCIEUX
DU MIEUX-ÊTRE DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL

24 **RÉSEAU SCOLAIRE**
ENQUÊTE DANS LES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES :
UNE PENTE À REMONTER

26 **INTERNATIONAL**
VERS UNE CONFÉRENCE MONDIALE DE L'ÉDUCATION
À MONTRÉAL

28 **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**
LA FORMATION CONTINUE AU CÉGEP :
LES SOLUTIONS SONT À NOTRE PORTÉE

30 **SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**
COUPES DANS LES CHSLD : A-T-ON PERDU DE VUE
LE GROS BON SENS ?

33 **RENCONTRE**
CHRISTIAN NADEAU : LES SYNDICATS DOIVENT
RESSERRER LEURS LIENS POUR CONTRER LA DROITE

36 **SYNDICALISME**
LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS,
ÉCRASÉS SOUS LA BOTTE CONSERVATRICE ?



20



23



26



33



36

LA CSQ,
AU SERVICE DES
PERSONNES
EN MOUVEMENT
AVEC SON TEMPS

Imprimé sur du Rolland Enviro100 Satin, contenant 100 %
de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie
biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

En choisissant ce papier pour l'impression du magazine, plutôt qu'un produit fait à 100 % de fibres vierges,
la CSQ a réalisé plusieurs économies environnementales :



NouvellesCSQ Volume 34, No. 2 Publication de la Centrale des syndicats du Québec 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3, Tél. : 514 356-8888, Téléc. : 514 356-9999 Courriel : nouvellescsq@csq.qc.net / **Directrice des communications** Louise Rochefort / **Rédactrice en chef** Catherine Gauthier / **Secrétaire adjointe aux publications** France Giroux / **Révision** Martine Lauzon, Suzy Bélanger / **Publicité** Jacques Fleurent • 514 355-2103 fleurent.jacques@csq.qc.net / **Page couverture** Exposeimage.com (crédit photo) / **Photographes** François Beauregard, Félix Cauchy-Charest, Benoit Dupont, Jean-François Leblanc, Benoit Lepage, Stéphanie Marcotte, Pascal Rathé, Marie-Josée Rousse, Shutterstock / **Retouches photo** Yves Vaillancourt / **Dépôt légal** Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada. Quatrième trimestre 2013 ISSN 1497-5157 / **La CSQ sur le Web** csq.qc.net / **Abonnement** Service des communications, 514 356-8888 giroux.france@csq.qc.net / **Postpublications** N° de convention 40068962. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : **Publication de la Centrale des syndicats du Québec** 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3.

Rejoignez-nous sur Facebook!
facebook.com/lacsq

Il ne se passe pas une journée sans que les attaques à l'endroit des syndicats et des travailleuses et travailleurs fassent rage. À tous les paliers de gouvernance, tant municipal que provincial et fédéral, certains veulent casser les syndicats en réduisant la portée de notre légitimité. Cela m'indigne profondément. Nous devons redoubler d'efforts pour contrer cette tendance.

Dans les milieux, les employeurs s'en mêlent aussi en mettant de la pression sur le personnel, lui demandant productivité et efficacité tous azimuts, sans considération pour l'humain. Si l'amorce de la négociation de nos contrats de travail sera l'occasion de mettre la réalité de vos emplois en perspective – un dossier prioritaire pour l'organisation, sur lequel nous mettrons toute notre énergie – miser sur ce seul combat ne saura suffire pour changer la donne. La tendance lourde de sabrer les services publics, de revoir les régimes de relations du travail et de miner la notion de bien commun ne laisse pas de doute quant à la nécessité et à la légitimité de l'action syndicale à mener.

On s'occupe peu de ce que nous avons à dire, de ce que nous avons à proposer. Nous dérangeons quand nous rappelons, à juste titre, que les réformes ne peuvent se faire sans nous ; que la vision d'une société plus juste et plus équitable, c'est notre affaire ; que le mieux-être collectif, ça nous concerne. Pourtant, historiquement, notre rôle en ce sens en témoigne.

Mais, qu'à cela ne tienne, nous ne nous laisserons pas distraire par ces partisans d'une vision réductrice de l'État. La CSQ est solidaire et ses partenaires feront en sorte que notre voix soit entendue et qu'elle soit plus forte que jamais. Et votre participation au mouvement, votre opinion et votre engagement sont, en ce sens, absolument essentiels. Vous pouvez compter sur votre organisation, et nous comptons sur vous.

Au tournant de cette nouvelle année qui s'annonce, je vous offre tous mes vœux de santé et de bonheur. Et si j'avais un vœu militant à vous transmettre, il s'inspirerait de cette citation : « Je vous souhaite à tous, à chacun d'entre vous, d'avoir un motif d'indignation. C'est précieux. Quand quelque chose vous indigne [...], alors on devient militant, fort et engagé. On rejoint le courant de l'histoire et le grand courant de l'histoire doit se poursuivre grâce à chacun¹. »

Retrouvons-nous en force pour la nouvelle année.

Solidairement !



Louise Chabot
Présidente



¹ HESSEL, Stéphane (2010). *Indignez-vous !*, Montpellier, Indigènes éditions, p. 11.



À QUOI ÇA SERT UN SYNDICAT ?

J'aimerais vous raconter l'histoire d'une femme qui a toujours mené sa barque de façon très autonome. Jamais elle n'avait eu besoin de son syndicat et elle se demandait bien à quoi il pouvait servir. Elle était tout à fait capable de négocier directement avec son patron. Constatant son professionnalisme et son implication exceptionnelle, ce dernier lui accordait tout ce qu'elle demandait, même des vacances non prévues lorsqu'elle était au bout du rouleau.

Si l'histoire s'arrêtait ici, tout serait parfait. Dans ce contexte, on n'a pas vraiment besoin d'un syndicat. Mais poursuivons... Dans le cadre d'une réorganisation scolaire (ou était-ce une prise de retraite ?), le supérieur en question a quitté son poste. Or, la nouvelle direction avait une autre façon de voir le service que notre professionnelle avait monté de toutes pièces, en collaboration avec son ancien patron. Elle contrecarra ses façons de faire, et cela, par toutes sortes de moyens, parfois subtils, parfois grossiers, allant de l'ignorance au désaveu en public. Le travail que la professionnelle chérissait était devenu lourd, voire impossible à supporter. Elle avait perdu toute motivation.

Par hasard, j'ai été informé de sa situation. Jamais elle n'aurait consulté son syndicat. Nous nous étions rencontrés au sujet d'un autre dossier puis, au fil de la discussion, elle m'a fait part de ce qu'elle vivait. Je lui ai présenté diverses pistes de solution. Puis, elle s'est exclamée : « Je viens de comprendre à quoi ça sert un syndicat ! » Elle venait de briser son isolement. Elle se sentait appuyée.

Dans un monde idéal, il ne devrait pas y avoir de syndicat. Tout le monde devrait s'entendre, et les employeurs devraient offrir des conditions de travail gagnantes à leur personnel. Si j'ai pris le temps de vous écrire, c'est qu'avant de m'impliquer dans le monde syndical, je me demandais, moi aussi, à quoi cela pouvait bien servir un syndicat ? /

Denis Bastarache

Président du Syndicat du personnel professionnel de l'éducation du Cœur et du Centre du Québec (CSQ)

UNE RETRAITE EN OR ?

Certains mythes ont la vie dure, surtout quand il s'agit de la retraite des travailleuses et travailleurs des services publics. *Une retraite décente, ce n'est pas un privilège* remet les pendules à l'heure ! Les travailleuses et travailleurs retraités des services publics ne sont pas les privilégiés que certains médias se plaisent à dépeindre.



DERNIÈRE HEURE

LE SCCCUS, EN ROUTE VERS LA NÉGO !

Après plusieurs assemblées de consultation et une première assemblée générale spéciale d'échanges, les membres du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke (SCCCUS-CSQ) ont adopté, le 10 octobre dernier, leur cahier de demandes syndicales. On y présente aussi des statistiques confirmant la précarité vécue par la grande majorité des membres. Conscient du contexte actuel de compressions budgétaires en enseignement supérieur, le comité de négociation, formé des personnes issues de différents départements, est maintenant prêt à négocier avec l'Université.

Également, lors de cette assemblée, il y a eu des élections au comité exécutif. Robert Chevrier (vice-président à la convention collective), Abdelilah Hamdache (trésorier) et Pierre Bilodeau (secrétaire) se sont joints à René Paquin (vice-président aux affaires intersyndicales) et à André Poulin (président). Cette nouvelle équipe, qui regroupe des élus de la Faculté des lettres et sciences humaines, d'administration et sciences, est à l'image de la diversité des membres.

Les prochains mois seront déterminants pour les membres du SCCCUS-CSQ, qui espèrent se faire entendre et conclure une convention collective satisfaisante au printemps. /

LA FATA A TRENTE ANS DÉJÀ !

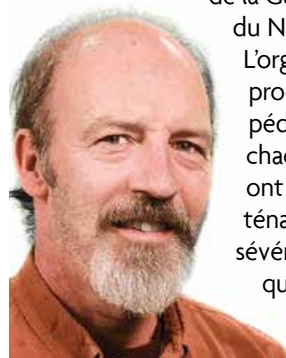
La Fondation pour l'aide aux travailleuses et aux travailleurs accidentés (FATA) fête cette année ses 30 ans. Cette organisation offre non seulement des services de représentation devant la Commission des lésions professionnelles, mais aussi des services d'expertise médicale, en particulier dans le domaine musculo-squelettique. Un nouveau site Web, rendu possible grâce notamment à un soutien financier de la CSQ, présente la FATA et ses services. Il est également possible d'y faire une demande d'adhésion et un don, puisque cette fondation compte sur le financement des syndicats et des individus pour poursuivre son action. Pour en savoir plus, visitez le site fata.qc.ca/

Un conseiller aux EVB-CSQ reçoit un prestigieux prix !

Le Réseau canadien d'éducation et de communication relatives à l'environnement (EECOM) a remis, en juin dernier, le prix Excellence en éducation relative à l'environnement au niveau international à Jean Robitaille, conseiller aux EVB-CSQ. Par ce prix, EECOM souhaitait souligner sa contribution exceptionnelle à la formation des enseignantes et enseignants

de la Guinée-Bissau, de la Tunisie, du Maroc, du Niger, du Burkina Faso et du Mali.

L'organisme désirait aussi souligner la production de guides didactiques et pédagogiques, adaptés à la réalité de chacun de ces pays. Tous ces projets ont été réalisés avec succès grâce à la ténacité, à la détermination et à la persévérance de Jean Robitaille. Un honneur qui rejaillit sur l'ensemble du mouvement EVB-CSQ. Félicitations !



LES FILLES ET LES SCIENCES, UN DUO ÉLECTRISANT ! FÊTE SES 15 ANS

La 15^e édition de l'événement Les filles et les sciences, un duo électrisant ! aura lieu le 15 février 2014 à Polytechnique Montréal. Des événements satellites se tiendront également à Québec (Université Laval), Sherbrooke (cégep de Sherbrooke) et Rimouski (Université du Québec à Rimouski). Rappelons que cette initiative vise à faire connaître aux adolescentes de 2^e et 3^e secondaire la nature exacte des professions scientifiques et technologiques, et des études qui y mènent à l'aide d'activités de groupe, de démonstrations, d'ateliers et plus encore ! Pour en savoir plus, visitez le site lesfillesetlessciences.ca/

LES CONSERVATEURS AU POUVOIR : COUPURE IDÉOLOGIQUE, COUPS DURS POUR LES DROITS

L'organisme Pas de démocratie sans voix a lancé récemment un nouveau dépliant, présentant de façon claire et directe un portrait des différentes initiatives du gouvernement de Stephen Harper, qui vise à redéfinir radicalement le visage du Canada et menace, par le fait même, les assises démocratiques du pays. Pour en savoir plus, visitez le site pasdedemocratiesansvoix.qc.ca et cliquez sur l'onglet Actualités.



Nouvelles CSQ s'est refait une beauté !

Votre magazine est maintenant disponible dans un tout nouveau format virtuel et interactif !

Pour en savoir plus, visitez le site csq.qc.net.



GRANDS PRIX DESJARDINS DE LA CULTURE

UN ENSEIGNANT RÉCOMPENSÉ POUR SA BRILLANTE CARRIÈRE

MAXIME GARNEAU *Conseiller FSE aux communications, web et réseaux sociaux*

Enseignant la musique au primaire depuis plus de 25 ans, Robert Dandonneau a toujours été impliqué dans de nombreux projets visant à favoriser l'accès des élèves aux différents domaines artistiques. Le 20 septembre dernier, lors du gala des Grands prix Desjardins de la culture de Lanaudière, il a mis la main sur le premier prix de la catégorie Éducation artistique.

« Quand une amie a proposé ma candidature, mon but était d'être parmi les finalistes pour obtenir une visibilité qui me permettrait de faire avancer de nouveaux projets. Toutefois, quand je suis monté sur la scène, j'ai ressenti beaucoup de fierté. Je sentais que l'on reconnaissait le travail que j'ai accompli au cours de toutes ces années », explique l'enseignant, qui est membre du Syndicat de l'enseignement du Lanaudière (SEL-CSQ).

Robert Dandonneau

Son parcours est pour le moins particulier. Récompensé aujourd'hui pour son approche pédagogique, il admet que l'enseignement était, à l'origine, un plan B pour lui. « Je suis diplômé en composition électroacoustique et mon objectif était de composer de la musique pour toutes les formes d'art. Je me suis ensuite inscrit au baccalauréat en enseignement en me disant que je pourrais enseigner si je ne réussissais pas dans mes autres projets. J'ai rapidement développé une passion pour la pédagogie, et ce qui était à l'origine un plan B est rapidement devenu un plan A ! », raconte-t-il.



Photo Benoit Dupont

Robert Dandonneau tire une grande fierté de l'influence qu'il peut exercer auprès des jeunes. « J'enseigne maintenant aux enfants de mes anciens élèves ! Quand je rencontre des parents qui me disent que je les ai marqués, je réalise la grande valeur de ma profession. C'est très valorisant de réaliser tout l'impact que les enseignants peuvent avoir dans la vie des gens. » /

Prix Gris – Fondation Simple Plan contre l'homophobie

UNE SOURCE DE FIERTÉ POUR EVELYNE LUSSIER !

VÉRONIQUE BROUILLETTE *Conseillère CSQ à l'action professionnelle*

Evelyne Lussier désirait monter un projet pour parler d'homosexualité et d'homophobie dans son école. L'un de ses élèves, Marc-Antoine Sylvestre, lui donna l'idée d'organiser un colloque sur ces questions. Elle fit part de ses intentions à Yves Legault, directeur du Collège Letendre. Son approche globale, ciblant tant les élèves que le personnel, lui plut. En collaboration avec Louise Lamarre, directrice du deuxième cycle, ils ont formé une petite équipe dont les efforts ont porté fruit puisque l'événement, qui a eu lieu le 17 mai dernier, a remporté un vif succès !

Au total, 165 personnes (du personnel de l'école, des parents, des élèves et des invités provenant d'autres écoles privées) ont eu la chance de participer à quatre ateliers sur une possibilité de seize. Parmi les conférencières et conférenciers présents, mentionnons Bill Ryan, professeur adjoint à l'École de service social de l'Université McGill et Pascal Clément, entraîneur de l'équipe masculine de volleyball à l'Université Laval. Ils ont abordé, respectivement, les étapes du *coming out* et l'homosexualité dans les sports.

Forte du succès de cet événement et très fière que le projet ait remporté le prix Gris – Fondation Simple Plan contre l'homophobie, Evelyne Lussier compte poursuivre son engagement. Elle a d'ailleurs organisé un groupe de lecture, en collaboration avec sa collègue Emiko Takahashi, pour tester des livres qui traitent de la question. Notons que ces jeunes font la lecture volontairement sur l'heure du midi. Le groupe est composé d'une dizaine d'élèves de toutes origines, dont plusieurs s'affichent comme hétérosexuels et ouverts à parler d'homosexualité. /

Photo Jean-François Leblanc



Evelyne Lussier

Négociation de l'entente collective des RSG

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

AUDE VÉZINA ET LYNE GRAVEL *Conseillères CSQ aux relations du travail*

La négociation entourant le renouvellement de l'entente collective des responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG), affiliées à la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ), a débuté le 15 octobre. Depuis, plusieurs rencontres ont eu lieu et d'autres sont à venir. Le ministère de la Famille a mandaté un nouveau porte-parole et, jusqu'à maintenant, le climat à la table de négociation est très bon. Le comité de négociation a bon espoir d'arriver à une entente, négociée à la satisfaction des membres, d'ici le printemps 2014.

Rappelons qu'au printemps dernier, une vaste consultation a été menée auprès des 14 000 RSG affiliées à la FIPEQ-CSQ. Voici un bref aperçu des priorités des membres :

- Protection du statut de travailleur autonome et de l'autonomie professionnelle
- Révision de la subvention
- Répartition, octroi et maintien des places
- Formation et perfectionnement
- Mécanismes de relations du travail efficaces et adéquats
- Vacances et congés
- Reconnaissance syndicale
- Conciliation famille-travail

Il est à noter qu'entre le dépôt syndical et le début des échanges à la table de négociation, soit l'été dernier, le ministère de la Famille a proposé des modifications substantielles à son règlement sur la garde éducative à l'enfance. En réaction à ce projet, la FIPEQ-CSQ a présenté un mémoire sur la question demandant principalement au Ministère de sursoir à son intention de modifier le règlement le temps de la négociation, puisque plusieurs sujets abordés dans le dépôt syndical étaient également visés par les modifications réglementaires proposées par le Ministère. /

La Personnelle a obtenu « la cote de satisfaction de la clientèle la plus élevée parmi les assureurs automobile au Québec » en 2013 selon J.D. Power.



Une équipe attentionnée soucieuse de vous donner satisfaction, des protections adaptées à vos besoins spécifiques et des tarifs de groupe exclusifs, **c'est aussi ça la bonne combinaison !**

DEMANDEZ UNE SOUMISSION
1 888 476-8737 • csq.lapersonnelle.com

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La Personnelle, assurances générales inc. a reçu la note la plus élevée parmi les sociétés d'assurance automobile au Québec dans le cadre de l'étude de J.D. Power portant sur la satisfaction des titulaires de police d'assurance automobile en 2013 au Canada. Cette étude est basée sur 11 257 réponses évaluant 12 sociétés d'assurance au Québec et mesurant la satisfaction des consommateurs quant aux sociétés d'assurance automobile. Les résultats de l'étude sont basés sur la satisfaction et l'expérience des consommateurs au cours des mois de février et mars 2013. Votre propre expérience peut différer. Visitez le site jdpower.com.



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

L'HEURE EST À LA CONSULTATION !

YVES LANCTÔT

Directeur du Service des négociations et de la sécurité sociale

Savez-vous que les conventions collectives du secteur public seront échues le 31 mars 2015 ? Déjà, le processus qui nous mènera à la négociation est enclenché. Toutefois, avant que les pourparlers s'amorcent, plusieurs étapes devront être franchies. Quelles sont-elles ? Coup d'œil sur les moments clés de notre préparation à la prochaine ronde de négociations.

Automne 2013 : Les syndicats consultent leurs membres sur les éléments qu'ils souhaiteraient voir négocier par leur fédération ainsi que sur les grandes orientations du cadre stratégique et les revendications intersectorielles – portant sur le salaire, la retraite, les disparités régionales et les droits parentaux – qui seront négociées par notre Centrale auprès du Conseil du trésor.

Décembre 2013 à février 2014 : Les résultats de la consultation sont dévoilés aux instances de la CSQ et de ses fédérations durant cette période. Lors du Conseil général des négociations (CGN) de février, le rapport de la consultation portant sur le cadre stratégique et les orientations intersectorielles sera officiellement présenté. Les hypothèses de revendications seront alors soumises à une deuxième ronde de consultations qui débutera au printemps.

Mars à mai 2014 : Les membres sont invités à se prononcer sur les hypothèses de revendications dans le cadre de la deuxième ronde de consultations. Participez en grand nombre à cette phase déterminante ! Le cahier de revendications doit être le reflet de vos préoccupations.

Juin à mi-octobre 2014 : La CSQ et ses fédérations élaborent le cahier de revendications. Selon les délais prescrits par le Code du travail, le dépôt des demandes syndicales devra se faire vers le 30 octobre. Puisque le Code du travail oblige la partie patronale à répondre dans les 60 jours suivant le dépôt syndical, la négociation devrait donc s'amorcer vers la fin janvier 2015.

UN ÉCHÉANCIER PERTURBÉ PAR DES ÉLECTIONS PROVINCIALES ?

Au moment d'écrire ces lignes, la probabilité d'élections générales au printemps 2014 est de plus en plus sérieuse. Si tel était le cas, cela ne devrait pas perturber le calendrier des actions prévues. En effet, un nouveau gouvernement, même s'il était formé par un autre parti politique, disposerait d'un délai suffisant pour se préparer adéquatement à la négociation. Et si des élections avaient lieu en décembre 2013, les risques de perturbations seraient encore moindres.

Souhaitons-nous de bonnes négociations ! /



Shutterstock

UN GRAND PROCESSUS... DANS SA PLUS SIMPLE EXPRESSION

JULIE-CATHERINE PÉLISSIER

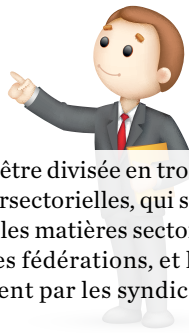
Adjointe à la coordination des négociations nationales

La négociation dans les secteurs public et parapublic est un véritable marathon dont la finalité a un impact sur chacune et chacun d'entre nous. Si le processus menant à la ratification de nos conventions collectives n'a pas de secret pour certaines personnes, pour d'autres, il peut sembler très complexe. Voyage au cœur de l'un des moments les plus importants de notre vie syndicale.

Au cours des dernières semaines, quelque 117 000¹ membres de notre centrale ont été invités à se faire entendre lors de la première ronde de consultations en vue du dépôt des demandes syndicales. Regroupées dans huit fédérations représentant plus de 150 syndicats, ces personnes travaillent dans les commissions scolaires, les cégeps et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. D'ici à la conclusion de la négociation, elles seront informées de l'évolution des pourparlers, consultées sur divers enjeux et invitées à se prononcer sur des questions précises.

¹ Selon la déclaration des effectifs CSQ au 31 décembre 2012. Ces personnes sont assujetties à la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (loi 37) (L.R.Q. c. R-8.2).

DES NÉGOCIATIONS SUR PLUSIEURS FRONTS COMMENT S'Y RETROUVER ?



De façon générale, la négociation peut être divisée en trois grandes sections, soit les matières intersectorielles, qui sont communes à l'ensemble des membres, les matières sectorielles (ou nationales), propres à chacune des fédérations, et les matières locales, négociées directement par les syndicats.

Des revendications communes

Les salaires et primes, les droits parentaux, les disparités régionales ainsi que la retraite sont les matières intersectorielles négociées par notre centrale ou par le Front commun, lorsqu'une telle alliance est formée. La négociation de ces matières ayant généralement une incidence monétaire, le Conseil du trésor agit à titre de vis-à-vis patronal.

Les matières sectorielles, de quoi s'agit-il ?

Les matières sectorielles, aussi appelées matières nationales, sont les conditions de travail prévues à la convention collective qui ne sont pas négociées au palier intersectoriel ou local, telles que les vacances, les congés à traitement différé, les congés spéciaux ainsi que les dispositions particulières.

Les matières sectorielles sont négociées entre une fédération et son vis-à-vis patronal, soit le Comité patronal de négociation (CPN). Ce dernier est composé de représentantes et représentants de l'association patronale et du ministère concerné.

Et les matières locales dans tout cela ?

Les matières locales sont négociées directement entre le syndicat et l'employeur (p. ex. une commission scolaire, la direction d'un cégep ou d'un établissement de la santé et des services sociaux). Parmi ces éléments de négociation, on peut trouver, entre autres, la probation, le perfectionnement, la procédure d'affichage, le mouvement de personnel. Il est à noter que, dans certains secteurs, les négociations locales sont inexistantes.



INSTANCES DE COORDINATION QUI FAIT QUOI ET COMMENT ?

Savez-vous que chaque syndicat affilié à la CSQ dispose d'une instance en matière de négociation ? Les assemblées générales ont notamment comme pouvoir d'adopter la demande et le règlement sur les matières locales. Elles permettent aussi aux membres de se prononcer démocratiquement sur les demandes ainsi que les ententes de principe portant sur les matières sectorielles et intersectorielles, négociées respectivement par leur fédération et la Centrale. Ces assemblées générales sont très importantes puisque toutes les autres instances de notre organisation reposent sur elles.

Après avoir consulté leurs membres, les représentantes et représentants syndicaux d'une même fédération se réunissent dans le cadre d'une instance de négociation fédérative. Ils se prononcent alors sur la demande ou l'entente de principe sur les matières sectorielles.

En ce qui concerne l'adoption de la demande et du règlement sur les matières intersectorielles, elle repose sur le Conseil général des négociations (CGN). Composé des membres du Conseil exécutif (CE) de notre centrale et des instances de négociation des huit fédérations concernées, le CGN a aussi la responsabilité de prendre les décisions relatives à la stratégie globale de notre organisation ainsi qu'en matière d'actions et de mobilisation.

Quant au Conseil intersectoriel des négociations (CIN), il a la mission de coordonner l'ensemble des négociations, tant du point de vue de la stratégie, des contenus et de l'information que de l'action. Il veille donc à la planification de l'élaboration des revendications et au déroulement de la démarche de négociation. Il s'assure aussi que les fédérations sont concertées et que les contenus traités dans les négociations sectorielles sont cohérents. Cette instance est composée des membres du CE de la CSQ et des personnes désignées par les huit fédérations concernées par la négociation nationale.

Enfin, le CE de notre centrale, qui est composé de cinq membres élus par le Congrès, veille à l'application des décisions du CIN et du CGN. Il s'assure également que le mandat de la coordination de la négociation nationale est assumé correctement.



QUAND UN ENJEU A DE MULTIPLES RAMIFICATIONS...

Qu'arrive-t-il si une fédération négocie une disposition particulière sur un enjeu, qui est aussi au cœur des négociations sectorielles d'autres fédérations de la CSQ ? Pensons, par exemple, à une disposition portant sur les élèves en difficulté, un enjeu qui concerne les trois fédérations du réseau scolaire.

Afin de s'assurer que les négociations menées par une fédération peuvent cheminer en harmonisation avec les négociations des autres fédérations, notre centrale, par l'entremise de commissions de coordination, veille à coordonner ces travaux, de la phase initiale à la signature de l'entente. C'est la façon la plus efficace d'assurer la cohérence des demandes, des négociations et des règlements, dans le respect des juridictions de chacune des fédérations.

Cette façon de faire s'inscrit aussi dans la mission de notre centrale, qui veille à promouvoir et à défendre les intérêts économiques, professionnels et sociaux de ses membres, et ce, en enracinant ses actions dans les valeurs d'égalité, de solidarité, de justice sociale et de démocratie. /

ASSURANCES VOYAGE ET ANNULATION

PARCE QU'ON NE PEUT PAS TOUT PRÉVOIR...

DIANE RANCOURT *Conseillère CSQ à la sécurité sociale*

Vous songez à fuir le froid et la neige pour vous réfugier au soleil ? Vous planifiez déjà vos vacances familiales au Québec ou ailleurs lors de la relâche scolaire ? Vous rêvez peut-être même de votre prochaine escapade au bout du monde ? Peu importe votre destination, il est toujours souhaitable de partir assurés et rassurés ! Voici quelques pistes pour éviter les surprises...

LA CARTE-SOLEIL A SES LIMITES MIEUX VAUT ÊTRE BIEN ASSURÉS...

Saviez-vous que votre carte d'assurance maladie de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne rembourse qu'une partie du coût de certains services de santé reçus ailleurs dans les autres provinces canadiennes ou à l'extérieur du pays ? En cas de problème, vous devez donc payer la différence. Voilà pourquoi il vaut mieux avoir une assurance voyage avant de quitter temporairement le Québec.

Et, pour bénéficier de votre assurance voyage avec assistance de SSQ, votre carte d'assurance maladie de la RAMQ doit être valide tout au long de votre séjour à l'extérieur du Québec. Dans le cas contraire, non seulement vous ne pourrez bénéficier de la couverture d'assurance voyage, mais vous vous exposez à devoir rembourser à la RAMQ le coût des services de santé rendus pendant cette période.

Rappelons que, pour demeurer admissible à la RAMQ, vous ne pouvez passer plus de 183 jours hors du Québec au cours d'une même année civile (les séjours de 21 jours ou moins ne comptent pas dans ce calcul). Vous prévoyez voyager hors du Québec pendant plus de 183 jours ? Sachez qu'une telle absence est possible une fois tous les sept ans, et qu'il existe aussi des situations d'exception (p. ex. : études ou stages à l'étranger). Mieux vaut communiquer avec la RAMQ. /



ASSURANCE VOYAGE COMMENT SAVOIR SI L'ON EST ASSURÉ ?

Pour bénéficier d'une couverture d'assurance voyage, vous devez participer à l'un des trois régimes d'assurance maladie (c.-à-d. maladie 1, 2 ou 3) de la CSQ. Si vous profitez d'une exemption et qu'un autre régime d'assurance collective vous couvre (p. ex. : celui de votre personne conjointe), ce sont alors les dispositions de cet autre contrat qui vous protègent, si une telle garantie y est prévue. Il en va de même pour vos personnes à charge, si elles sont assurées.

Si vous détenez la garantie d'assurance voyage, votre carte d'assurance émise par SSQ Groupe financier indiquera cette information. De plus, vos personnes à charge (personne conjointe et enfants) seront également couvertes si elles sont assurées par votre certificat d'assurance. Au verso de votre carte, vous trouverez les numéros de téléphone pour joindre la firme d'assistance voyage. /

L'ASSURANCE ANNULATION POUR LES PETITES ET LES GRANDES AVENTURES !

Nul besoin de voyager outre-mer pour être admissible à l'assurance annulation de voyage ! En effet, sachez que tout voyage touristique ou d'agrément comportant une absence du lieu de résidence pour une période d'au moins deux nuitées consécutives et nécessitant un déplacement d'au moins 400 kilomètres (aller et retour) du lieu de résidence est admissible. /



MALADIE CONNUE UN COUP DE FIL S'IMPOSE

Si vous souffrez d'une maladie connue, vous devez vous assurer, avant votre départ, que votre santé est bonne et stable. Il est également recommandé de communiquer avec votre firme d'assistance voyage, quelques semaines avant la date du départ, pour savoir si votre état de santé limite vos protections de quelque manière :

Canada et États-Unis : 1 800 465-2928
Ailleurs dans le monde, à frais virés : 514 286-8412 /

QUAND LE VOYAGE TOURNE MAL

Des frais de santé sont engagés pendant votre voyage ? Pour qu'elles soient admissibles à un remboursement, vos demandes de prestations, accompagnées des pièces justificatives, doivent parvenir rapidement à SSQ, et ce, dans les 12 mois suivant la date où les dépenses ont été effectuées.

Et n'oubliez pas ! Votre numéro de contrat (ex. : J9999-1234567) doit figurer sur toutes les demandes de prestations ou les correspondances que vous ferez parvenir à SSQ, à l'adresse suivante :

SSQ
Case postale 10500, Succursale Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4H6 /

Rappelons que les frais hospitaliers ou médicaux payables en vertu de la garantie d'assurance voyage avec assistance ne sont remboursés qu'une fois que la RAMQ a terminé l'étude de la demande et qu'elle a versé des prestations, le cas échéant. /

UNE MINE DE RENSEIGNEMENTS !

Vous désirez en savoir plus sur ces produits d'assurance offerts dans le cadre du régime d'assurance collective de la CSQ ? Visitez le site csq.qc.net. En cliquant sur l'onglet *Assurances*, puis sur l'onglet *Tous les documents*, vous trouverez notamment les dépliants d'information portant sur l'assurance voyage (avec assistance) et l'assurance annulation.

Si vous avez déjà adhéré au programme *Accès | Assurés* du site Web de SSQ Groupe financier (ssq.ca), vous trouverez également tous les détails en cliquant sur l'onglet *Documents* puis sur *Documentation*. /

ET AVANT DE FRANCHIR LA DOUANE...

Si le passeport n'est pas nécessaire pour toutes les destinations, le gouvernement du Canada recommande aux citoyennes et citoyens d'avoir en main un passeport valide toutes les fois qu'ils se rendent à l'étranger, y compris aux États-Unis.

En visitant le site voyage.qc.ca, vous obtiendrez une foule de conseils et de renseignements importants, dont des avertissements aux voyageuses et voyageurs lorsque certaines destinations sont à éviter pour des raisons de sécurité.

Vous y trouverez également de l'information quant au nouveau passeport canadien électronique, disponible depuis le 1^{er} juillet 2013. En plus d'être plus sécuritaire, ce passeport électronique pour adulte peut être obtenu pour une durée de 10 ans (160 \$) ou de 5 ans (120 \$). Par contre, la durée maximale de validité pour un passeport électronique pour enfant est de 5 ans, et le coût s'élève à 57 \$. /

**POURQUOI CHOISIR
LA CAISSE
DESJARDINS
DE L'ÉDUCATION?**

**PARCE QUE NOUS SAVONS
QUI VOUS ÊTES!**

NOUS CONNAISSONS :

- Votre milieu
- Vos conditions de travail, votre salaire, votre régime de retraite et vos avantages sociaux
- Votre affiliation syndicale
- Les problématiques et les préoccupations qui vous concernent

Pour des conseils personnalisés, communiquez avec nous.

1 877 442-EDUC (3382)
www.desjardins.com/caisseeducation

Desjardins
Caisse de l'Éducation

MA PASSION.
MA CARRIÈRE.
MA CAISSE.

RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI : UN TRÈS MAUVAIS CALCUL

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*

La colère et l'indignation contre la réforme de l'assurance-emploi ne s'essouffent pas, bien au contraire. Le mouvement de contestation compte maintenant sur l'appui de près de 90 organisations, issues de tous les milieux et réparties dans 9 provinces canadiennes. D'une même voix, elles exhortent le gouvernement à supprimer les modifications apportées à l'assurance-emploi, lesquelles accentuent l'insécurité et la précarité sur le marché du travail, en plus de frapper de plein fouet certains secteurs de notre économie.

À ses débuts, en 1940, le régime fédéral d'assurance-chômage jouait un rôle d'assurance sociale, qui permettait de stabiliser l'économie en période de ralentissement et de redistribuer la richesse. Au fil du temps, les réformes successives ont considérablement durci et modifié ses règles, ce qui a fait place à un programme d'assistance sociale dénaturé de sa vocation d'origine.

En 2011, seulement 41,3 % des chômeuses et chômeurs ont eu droit aux prestations, contre 83,6 % en 1989. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme des conservateurs, en janvier 2013, cette dérive ne fait que s'accroître.

« Sous prétexte de vouloir jumeler les travailleuses et travailleurs avec les emplois disponibles, le gouvernement nie la réalité du chômage. Il s'enferme dans une vision idéologique voulant que le chômage résulte du comportement des individus – alors qu'en fait, il découle des aléas de l'économie de marché – et qu'un programme trop généreux réduise l'incitation au travail », explique Daniel B. Lafrenière, secrétaire-trésorier.

UNE RÉFORME AUX CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES

Les conséquences de cette réforme, qui touche notamment les secteurs de la construction, du tourisme, de l'industrie forestière, mais aussi de l'éducation, sont désolantes, tant pour les personnes salariées occasionnelles et contractuelles que pour les employeurs puisqu'elle touchera aussi le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre.

« Dans les commissions scolaires, par exemple, plusieurs postes deviennent disponibles en cours d'année. Si une personne se fait offrir un emploi jugé convenable dans un autre domaine, elle pourrait devoir l'accepter sous peine de perdre son droit aux prestations. Elle ne serait donc plus disponible pour les suppléances occasionnelles et les contrats à temps partiel, ce qui aurait pour conséquence de priver le milieu d'une relève compétente et de personnel qualifié et expérimenté. Cela est vrai tant pour le personnel enseignant et professionnel que de soutien », poursuit-il.

LES PRESTATAIRES, DES FRAUDEURS POUR LE GOUVERNEMENT

Et que dire des directives données par Service Canada à son personnel, qui précisent que, lorsqu'une personne informe honnêtement l'employeur qu'elle n'est disponible que pour une courte période, il s'agit d'un refus d'emploi qui l'exclura des prestations d'assurance-emploi. D'ailleurs, cela s'applique aussi à la travailleuse enceinte.

« Pour le gouvernement, tous les prestataires sont des fraudeurs potentiels et il les traite de la sorte. Dans nos rangs, certains de nos membres ont reçu des visites surprises pendant l'été alors que d'autres ont été joints plus de six fois durant cette même période et, chaque fois, ils ont dû répondre à un véritable questionnaire sans jamais, eux, pouvoir poser une question ou obtenir une réponse », ajoute le syndicaliste.



« La réforme de l'assurance-emploi s'inscrit dans un train de mesures d'austérité que le gouvernement canadien nous impose comme bien d'autres gouvernements dans le monde. Ces politiques appauvrissent la population et nuisent au progrès social. Après avoir prôné les politiques d'austérité comme remède à la crise économique, l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques] et le FMI [Fonds monétaire international], entre autres, reconnaissent maintenant qu'elles aggravent le problème... c'est dire ! La mobilisation entourant cet enjeu est loin de s'essouffler. Plusieurs actions ont eu lieu jusqu'à présent, et d'autres sont à venir. Le gouvernement n'en a pas fini avec nous ! », conclut-il.

Pour en savoir plus, consultez le site nonausaccage.com.

Pour votre **assurance entreprise**,
mieux vaut être à la bonne place.



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

Votre conjoint ou vous êtes propriétaires d'immeubles commerciaux, de copropriété ou d'habitation ?

Nous vous offrons une protection complète pour préserver la valeur de votre investissement.

OBTENEZ VOS TARIFS DE GROUPE EXCLUSIFS

1 800 268-3063

csq.lapersonnelle.com

La bonne combinaison.

CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE FOSTER

UNE PREMIÈRE SYNDICALISATION, UNE GRANDE AVENTURE !

CHRISTOPHE CHAPDELAINE *Conseiller syndical à la négociation et aux relations du travail*

Le personnel du Centre de réadaptation en dépendance (CRD) Foster vient tout juste de se syndiquer ! Représentant notamment du personnel infirmier, des psychologues, des criminalistes, des travailleuses et travailleurs sociaux, le syndicat Union of CRD Foster Employees a choisi la CSQ et ses deux fédérations de la santé et des services sociaux pour représenter ses membres. Au cœur de cette belle aventure syndicale, Lindsay Faul, une femme engagée et très déterminée.

Le CRD Foster offre des services de soutien aux jeunes de 12 à 18 ans et aux adultes anglophones des régions de Montréal et de la Montérégie qui ont des problèmes reliés à l'alcool, aux drogues et au jeu compulsif. « À bien des égards, il serait plus facile pour ces personnes de continuer à consommer de l'alcool ou de la drogue, ou à jouer, mais ils en ont décidé autrement. C'est une réelle leçon d'humilité et une source d'inspiration que de prendre part à leur cheminement vers la guérison, un processus à la fois difficile et enrichissant », explique Lindsay Faul, la présidente du syndicat.

Si le sentiment qu'elle contribue à améliorer la vie de ces personnes la motive au quotidien, les taux élevés de rotation du personnel et d'épuisement professionnel qu'elle a observés depuis son arrivée au CRD Foster l'ont consternée. « Avec mes collègues, dont certaines font maintenant partie du Conseil exécutif, j'ai interpellé la direction, mais nous avons eu le sentiment de ne pas être écoutés. Nous avons donc décidé de militer en faveur de la syndicalisation. Nous avons eu beaucoup de soutien et d'encouragement, ce qui a rendu le processus agréable et gratifiant. D'ailleurs, nous ne croyons pas que l'employeur ait eu vent de ce qui se passait avant que nous ayons presque complété notre syndicalisation, avec l'appui et le soutien de la CSQ ! », poursuit cette diplômée en travail social et en toxicomanie.

« Notre premier et notre plus grand défi est la négociation de notre première convention collective locale, dans laquelle nous trouverons des politiques et des procédures cohérentes pour tous les employés. Pensons, par exemple, à la transparence dans les affichages de postes, aux questions disciplinaires, à la communication et à la santé et sécurité du travail. Je crois qu'une saine gestion doit aller de pair avec la transparence, l'égalité et le soutien du personnel. Et, ultimement, l'amélioration de nos conditions de travail – et de notre moral – profitera aussi à nos clients », conclut-elle. /

Lindsay Faul



Photo Jean-François Leblanc



LA CSQ COMPTE MAINTENANT 200 000 MEMBRES !

La CSQ ne cesse de croître ! Elle représente désormais plus de 200 000 travailleuses et travailleurs, dont 130 000 font partie du personnel de l'éducation, 75 % sont des femmes et 30 % des jeunes de moins de 30 ans. Ses membres sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien) de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire et des communications. La Centrale compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés auxquels s'ajoute une association de personnes retraitées. /

LE SYNDICAT DU PERSONNEL D'ENQUÊTE JOINT NOS RANGS !

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

« L'adoption de la Loi concernant la lutte contre la corruption au Québec a obligé notre syndicat à mettre fin à son affiliation avec la FTQ, qui durait depuis 40 ans. Cette loi qui, selon nous, est anticonstitutionnelle, notamment parce qu'elle brime la liberté d'association syndicale, est présentement contestée devant les tribunaux. »

Daniel Gamelin est président du Syndicat du personnel d'enquête de la Commission de la construction du Québec (SPECCQ). Ce syndicat représente quelque 250 membres (personnels d'inspection de chantiers, d'enquête de livres comptables et professionnel) qui sont les acteurs les plus importants du mandat de lutte contre le travail au noir dévolu à la Commission de la construction du Québec (CCQ).

« L'adoption de la Loi concernant la lutte contre la corruption nous a obligés à quitter le Syndicat des employés professionnels et de bureau, section 573 de la FTQ, qui regroupait 900 membres. Du jour au lendemain, nous nous sommes retrouvés au sein d'un syndicat réduit à 250 membres, passablement amputé de ses moyens et de ses ressources, mais obligé de faire face au même employeur », explique-t-il.

UNE ENTENTE DE SERVICES QUI RASSURE

Devant cette situation, le SPECCQ craignait de voir son rapport de force diminuer. Pour éviter un tel scénario, le syndicat a approché quelques organisations syndicales, au cours de l'été, pour évaluer la possibilité de conclure une entente de services. Et, finalement, c'est avec la CSQ que les représentantes et représentants du SPECCQ ont ratifié une entente de services de deux ans.



Daniel Gamelin

« Nous avons été ravis dès nos premiers contacts avec la CSQ. La structure et les services offerts par la Centrale vont au-delà de nos attentes. Et, en joignant une organisation syndicale forte de 200 000 membres, nous sommes rassurés. Nous nous sentons appuyés pour entreprendre les négociations en vue du renouvellement de notre convention collective », poursuit Daniel Gamelin.

UN INTÉRÊT PARTAGÉ PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES

« Nos membres savent à quel contexte de négociation difficile nos confrères et consœurs de l'autre unité ont dû faire face depuis janvier 2011 : une conciliation, deux médiations, deux lock-out, une grève et une plainte du syndicat contre l'employeur l'accusant de négocier de mauvaise foi. Rien n'a été facile pour ce groupe, ce qui n'augure rien de bon pour la négociation de la convention des membres du personnel d'enquête », souligne-t-il.



Luc Dessureault

Photos François Beauregard

LE DÉFI DE LA NÉGOCIATION

« Pour notre part, nous entamerons le processus de renouvellement de notre convention collective avec une certaine ouverture. Les défis qui attendent notre organisme et, par le fait même, nos membres, sous-entendent des changements majeurs dans nos méthodes de travail. Nous comptons bien profiter de cette tribune pour apporter des solutions novatrices et durables pour le respect et le bien-être de nos membres », ajoute Luc Dessureault, le trésorier du SPECCQ.

Il prend pour exemple le dossier du régime de retraite. « Nous avons à cœur d'assurer, dans l'intérêt des jeunes, la pérennité de notre régime de retraite à prestations déterminées. Espérons que l'administration de la CCQ se montrera sous un meilleur jour lors de la reprise des négociations, et qu'elle témoignera un plus grand respect à l'égard de son personnel », précise-t-il.

Daniel Gamelin souhaite que les négociations puissent officiellement débiter avant la période des fêtes. Il préside le SPECCQ depuis l'assemblée de fondation, en octobre 2012. Les autres membres de l'exécutif sont Dominique Dufresne, vice-présidente, et Pierre Lavoie, secrétaire correspondant. L'exécutif syndical, au nom de tous ses membres, tient d'ailleurs à remercier sincèrement la CSQ de son chaleureux accueil et du professionnalisme démontré. /

PENSONS L'ACTION SYNDICALE AUTREMENT

MONIQUE PAUZÉ Membre de la CSRS

ROBERT MAROIS Conseiller syndical CSQ à la CSRS

« Ne me parlez pas de courriels, de documents, de babillards. Ce que j'aime le plus, c'est la présence des délégués dans les départements... J'aime beaucoup le bouche à oreille. Je leur dis, aux délégués : "Promenez-vous, allez voir le monde, les membres, allez leur parler¹ ..." »

Voici le type de propos réjouissants qui ont été tenus par des membres de notre centrale lors de la première tournée de la Commission spéciale sur le renouveau syndical (CSRS²), qui a eu lieu au printemps 2013. On se rappelle que les membres de cette commission ont dressé un portrait réaliste de notre vie syndicale, ni rose ni noir. Au total, près de 600 personnes, issues des quatre coins de la province, ont été rencontrées. C'est vous dire la diversité des émotions, des intérêts et des raisons en présence.

Bien sûr, des difficultés liées à notre vie syndicale ont été exprimées, de vieilles pistes de lapin marquant nos mœurs ou nos manières de faire. Toutefois, des chemins de traverse ont aussi été perçus. Il s'agit de porter attention et de s'attarder sur les pratiques syndicales gagnantes, pour en comprendre les ressorts, la mécanique et les modes de communication. Voilà ce qui intéressera les membres de la Commission lors de la deuxième phase du renouveau syndical, qui se déroulera au cours de l'hiver et du printemps 2014.



RENQUEVEAU
SYNDICAL 

UNE PRATIQUE SYNDICALE PLUS QUE GAGNANTE

Lors d'un groupe de discussion, la Commission a rencontré une femme déléguée remarquable, Émilie³. Elle a alors raconté, entre autres choses, que les personnes salariées de son milieu de travail vivaient beaucoup de frustration, en raison d'un problème de gestion de ressources humaines. Qu'est-ce qu'elle a fait ?

- Elle a d'abord écouté les membres de son établissement ;
- Elle a informé les membres du Conseil exécutif de son syndicat ;
- Elle a rassemblé plusieurs personnes salariées afin qu'elles contribuent à dégager les faits, les perceptions, les causes et les conséquences du problème, de manière à définir collectivement le problème et à formuler des pistes d'action. Une lettre a été rédigée, et plusieurs membres l'ont signée, sauf celles et ceux à statut précaire ;
- Elle est intervenue auprès de l'employeur, sans détour, mais avec doigté. Elle lui a remis la lettre, toujours avec le soutien du Conseil exécutif de son syndicat.

Résultat ? Elle a gagné ou, plus précisément, les membres ont gagné. L'employeur a dû changer son attitude. Voilà une brillante façon de construire une intervention collective, précise, crédible et soutenue. C'est vous dire à quel point la vie quotidienne au travail représente un excellent point de départ pour soulever une dynamique collective et, éventuellement, arriver à des changements importants, tant à l'échelle locale que nationale.

Vous en doutez ? Cherchez autour de vous, avec attention. Une personne remarquable est probablement là, tout près. Cherchez, ici et maintenant, vous finirez par la trouver. Nous vous avons déjà dit son prénom. Elle s'appelle... C'est vrai, elle est futée, elle change parfois de nom et même d'apparence. Ah oui, la voilà ! Approchez-vous. Entrez dans ce lieu syndical. Qui est-ce ? Où est-elle ? Mais... que se passe-t-il ? On ne s'y reconnaît plus ; il y a plusieurs personnes ici en action. /

1 Extrait du discours de Johanne (nom fictif) à ses consœurs déléguées.

2 Les membres de la CSRS sont : Micheline Barriault, Line Camerlain, Monique PaUZé, Sylvie Théberge, Lise Therrien, Pierre Girouard et Pierre Provençal.

3 Prénom fictif d'une personne déléguée.

Services de garde éducatifs à la petite enfance

S'OCCUPER D'ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS, UNE PASSION !

VÉRONIQUE BROUILLETTE *Conseillère CSQ à l'action professionnelle*

Assurer l'intégration d'un enfant ayant des besoins particuliers dans un service de garde éducatif, qu'il s'agisse d'un milieu familial ou d'une installation, nécessite du temps, de la formation et du soutien, tant professionnel que financier. Or, les embûches sont nombreuses pour les éducatrices qui prennent soin de ces tout-petits, et ce, quel que soit le milieu. Nouvelles CSQ a rencontré deux d'entre elles, des femmes généreuses et passionnées par le développement des enfants.

Après un séjour marquant comme éducatrice à la Direction de la protection de la jeunesse, Johanne Thibault exerce le métier de responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG) depuis 32 ans. Des enfants ayant des difficultés de langage, de comportement, des handicaps lourds ou légers, des problèmes sociaux ou de santé, elle en a vu beaucoup au fil des ans. Pour elle, l'intégration d'un enfant ayant des besoins particuliers sensibilise l'ensemble du groupe au vécu de celui-ci et permet le développement d'une plus grande ouverture aux particularités et à l'unicité de chacun.

Valérie Grenon, quant à elle, est doublement concernée par la question. Éducatrice dans un centre de la petite enfance (CPE) en milieu défavorisé depuis 13 ans, elle s'occupe d'enfants ayant des besoins particuliers dans le cadre de son travail. Elle est aussi mère de trois enfants, dont deux dans cette situation.

DES PROBLÉMATIQUES COMMUNES

Si le ministère de la Famille offre aux CPE et aux RSG des ressources financières additionnelles pour accueillir ces enfants, l'allocation supplémentaire pour enfants handicapés n'est remise qu'une fois qu'un rapport d'un professionnel de la santé ou des services sociaux a été transmis.

Dans les CPE, les éducatrices n'ont pas à gérer les allocations ; par contre, elles se sentent parfois un peu à l'écart. « Les éducatrices sont peu ou pas impliquées lors des suivis avec les spécialistes ou lors des réunions d'équipe entourant la planification du plan d'intégration d'un enfant ayant des besoins particuliers. C'est étrange, car, en étant huit heures par jour avec les enfants, nous sommes en mesure d'observer leur évolution », affirme Valérie Grenon.

Les RSG, considérées comme des travailleuses autonomes, mais liées à un bureau coordonnateur, doivent faire davantage de démarches, en plus d'être parfois confrontées à des choix déchirants. « Pour obtenir l'allocation, le bureau coordonnateur demande à la RSG soit de diminuer son ratio – donc de mettre un enfant à la porte, ce qui ne se fait pas – ou d'accepter l'allocation qui sera ajoutée à son salaire à la fin de l'année et qui devient donc imposable. Cette situation n'a pas de sens ! D'autant plus que, depuis la fusion des centres de santé et de services sociaux, il est beaucoup plus difficile d'obtenir des services professionnels, particulièrement dans les grands centres », explique Johanne Thibault.



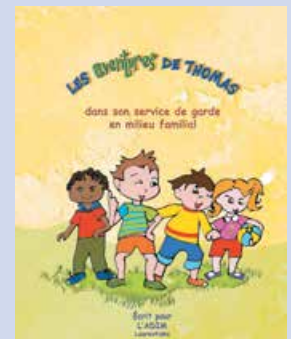
Photo François Beauregard

Valérie Grenon et Johanne Thibault

La Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) a mis sur pied un comité pour soutenir les éducatrices et les RSG dans leur travail auprès de ces enfants ainsi que leur offrir des ressources et des trucs pratiques pour améliorer leur formation. S'occuper d'un enfant ayant des besoins particuliers dans un service de garde, c'est un investissement de soi encore plus grand, et ce, à chaque instant de la journée. /

CHAPEAU À L'ADIM LAURENTIDES !

Saviez-vous que l'Alliance des intervenantes en milieu familial des Laurentides (ADIM Laurentides) a lancé, plus tôt cet automne, un charmant livre intitulé *Les aventures de Thomas dans son service de garde en milieu familial* ? Au fil des pages joliment illustrées, la passion du métier et l'amour des enfants transcendent l'histoire. Ce livre, qui s'adresse aux responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG), aux parents et aux enfants, vise non seulement à valoriser la profession de RSG, mais aussi à promouvoir la qualité des services offerts dans ces milieux de garde éducatifs. Une idée originale d'Annie Broekaert, présidente de l'ADIM Laurentides, réalisée en collaboration avec l'auteure et illustratrice Denise Turcotte et la Maison Le Dire. Pour en savoir plus, visitez le site adimlaurentides.com. /



À LA UNE



Anne-Marie Bédard

REVALORISER UNE PROFESSION, UN TÉMOIGNAGE À LA FOIS

MAXIME GARNEAU *Conseiller FSE aux communications*

Il y a quelques années, Anne-Marie Bédard enseignait le français à l'école secondaire Monique-Proulx de Warwick. Sans le savoir, grâce à ses qualités humaines et au contact privilégié qu'elle sait créer avec ses élèves, elle a laissé sa marque dans le cœur et la tête d'une de ceux-ci, Stéphanie Vincent. Elle était loin de se douter que, trois ans plus tard, un vibrant hommage lui serait livré par cette élève dans le cadre de la campagne Prof, ma fierté !

« Quand j'ai reçu le témoignage, cela a été une énorme surprise pour moi. Je n'avais plus de contact avec Stéphanie depuis trois ans, et beaucoup d'émotions ont refait surface quand j'ai réalisé que j'avais réussi à la toucher à ce point. J'étais en larmes et j'étais aussi très fière. Toutes ces belles émotions m'ont suivie pendant plusieurs semaines. Je flottais carrément sur un nuage ! », raconte Anne-Marie Bédard.

« Stéphanie était une étudiante réservée, qui avait un talent exceptionnel pour l'écriture. Elle m'a parlé d'un projet de roman, et je lui ai ouvert une porte. Je l'ai encouragée et je lui ai proposé de lire ce qu'elle écrivait pour lui faire part de mes commentaires. J'ai tout de suite cru en elle. Souvent, c'est ce genre de petites choses qui peuvent faire la différence », explique-t-elle.

VALORISER LE TRAVAIL DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

De belles histoires comme celle d'Anne-Marie et Stéphanie, il en existe aux quatre coins du Québec. Pour cette raison, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a lancé à l'automne, pour une deuxième année consécutive, son activité d'écriture dans le cadre de la campagne de valorisation de la profession enseignante Prof, ma fierté !

Les élèves, les collègues, les parents et les gens du public sont invités à rendre hommage à une enseignante ou un enseignant qui font une différence dans son milieu, en partageant un texte ou une vidéo sous le thème « Un clin d'œil à mon prof, parce que... ».

Le but est simple : montrer aux enseignantes et aux enseignants que leur travail est important et apprécié, et que les gestes qu'ils posent au quotidien ont un impact bien réel dans la vie de leurs élèves !

POURQUOI LA VALORISATION ?

Dès 2008, la FSE-CSQ a fait de la valorisation de la profession enseignante une grande priorité. L'année suivante, une vaste enquête nationale a révélé l'existence d'un « malaise enseignant ». Mené par la firme CROP auprès de 500 membres, ce sondage a révélé qu'une majorité des répondantes et répondants ont l'impression que leur profession est peu valorisée socialement. Or, dans les faits, il s'agit de l'une des professions les plus respectées au sein de la population québécoise.

Dans le but de corriger cet écart entre la perception du public et la perception que les profs ont d'eux-mêmes, la FSE-CSQ a mis en place un plan d'action, dont faisait partie notamment le Colloque FSE sur la valorisation de la profession enseignante, qui a eu lieu en 2010. Puis, en 2012, la FSE-CSQ a lancé la campagne Prof, ma fierté !, laquelle a recueilli près de 700 témoignages destinés à des profs de partout au Québec.

UNE CAMPAGNE POUR DIRE « MERCI ! »

« Plus que jamais, il est important de souligner l'apport des enseignantes et des enseignants à la construction de la société québécoise de demain », estime Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ.

« À une époque où les parents sont surchargés et où les enfants passent de nombreuses heures devant des écrans, on s'attend de l'école qu'elle remplisse une mission plus grande au regard de l'éducation et de la socialisation de nos enfants, affirme-t-elle. Les enseignants travaillent très fort pour y arriver, et il faut prendre le temps de leur témoigner notre reconnaissance. Prof, ma fierté ! est une occasion unique de dire merci à ces gens dévoués et compétents. »

DES TÉMOIGNAGES QUI VONT DROIT AU CŒUR

Pour Anne-Marie Bédard, le témoignage de Stéphanie est arrivé à un moment fort opportun. Après être passée de l'école secondaire Monique Proulx à l'école secondaire Le boisé de Victoriaville, en raison des fluctuations de l'achalandage, l'enseignante remettait en question sa façon de joindre ses élèves.



« Pour moi, il a toujours été primordial d'aller au-delà de la matière et de toucher le côté affectif des élèves, pour établir une relation profonde avec eux. Je leur raconte régulièrement des anecdotes et des tranches de vie personnelle, car j'ai l'impression que cette façon de faire permet de développer la proximité et l'attachement. Mais en tant que prof, on se questionne toujours sur notre façon d'enseigner. Ce magnifique témoignage est arrivé à point et m'a confirmé que c'était la bonne approche pour moi », explique-t-elle.

Encore aujourd'hui, l'enseignante est émue lorsqu'elle se remémore les beaux moments vécus lors des retrouvailles avec l'élève qui lui a rendu hommage. « Il n'y a rien qui peut remplacer un témoignage comme celui-là. Quand on enseigne, on ne s'attend pas à une telle reconnaissance, mais quand un hommage comme celui-là arrive, sa valeur est inestimable », confie-t-elle.

CHANGER LES PERCEPTIONS

Si la campagne Prof ma fierté ! vise tout d'abord à lancer un message d'encouragement directement aux enseignantes et enseignants, il est essentiel que toute notre société reconnaisse la valeur de leur travail et le rôle important qu'ils jouent dans la construction de notre avenir collectif.

« Les enseignantes et enseignants font un travail remarquable, dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles. Cela requiert du professionnalisme et beaucoup de passion pour être en mesure d'éveiller celle des élèves », lance Josée Scalabrini.

« Pour arriver à mieux valoriser la profession enseignante, il faut plus que des mots. Il faut agir concrètement pour insuffler dans notre réseau un changement d'attitude envers le personnel enseignant. C'est en agissant auprès des décideurs que nous arriverons à changer les perceptions », ajoute-t-elle. /

ALLEZ-Y ! PARTICIPEZ !

Pour faire part de votre témoignage et rendre hommage à une enseignante ou à un enseignant, il suffit de visiter le site profmafierte.com. Vous y découvrirez tous les détails sur les différentes façons de participer, ainsi que des dizaines de vidéos lancées spécialement pour l'édition 2013 de Prof, ma fierté !



COMMENT VALORISER L'ÉDUCATION PUBLIQUE ?

JACQUES TONDREAU *Conseiller CSQ à l'action professionnelle*

Il est étonnant de constater à quel point les médias font la vie dure à l'école publique. Alors que les bonnes nouvelles s'accumulent en matière de réussite des élèves du secteur public au Québec, le message véhiculé par la presse écrite est celui d'un système d'éducation qui ne progresse pas. Or, dans les faits, les données les plus récentes indiquent tout le contraire.

Un article paru dans *La Presse*, intitulé « Recul du nombre d'élèves diplômés après cinq ans au secondaire public » (11 octobre 2013), est symptomatique de cette tendance. Le recul dont il est question est une baisse de 0,5 point de pourcentage, entre 2011 et 2012, chez les jeunes qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires en cinq ans. Il aurait été intéressant que l'article mentionne aussi que, dans la même période, le taux d'élèves diplômés avant 20 ans a augmenté de 1,6 point de pourcentage.

L'article fait aussi état d'une augmentation de la diplomation dans les écoles privées, alors que le gain dans ce cas n'est que de 0,4 point de pourcentage. On a donc une impression de deux poids, deux mesures : recul dans un cas ; augmentation dans l'autre. Dans les faits, la situation est stable tant au public qu'au privé.

ET POURTANT L'ÉCOLE PUBLIQUE FAIT DE MIEUX EN MIEUX

Bien sûr, tout est perfectible. Toutefois, cela ne doit pas nous empêcher de faire état des gains enregistrés par le secteur public depuis de nombreuses années.

SAVIEZ-VOUS QUE...

- 75 % des élèves de 20 ans et moins ont obtenu, en 2010-2011, leur diplôme d'études secondaires contre 69,4 % en 2007-2008.
- 16,2 % des jeunes ont abandonné l'école, en 2010-2011, alors que ce taux était de 20,3 % en 2007-2008.
- Le taux de décrochage des garçons a diminué plus vite (5,1 points de pourcentage) que celui des filles (3 points de pourcentage) entre 2007-2008 et 2010-2011. S'ils décrochent encore davantage que les filles, les garçons progressent plus rapidement.
- Le taux de décrochage diminue plus vite au Québec que dans plusieurs autres provinces canadiennes, dont l'Ontario.
- Les élèves du Québec (garçons et filles) se situent dans le peloton de tête de 64 pays participant au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), administré tous les trois ans par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).



Shutterstock

VALORISER L'ÉDUCATION PUBLIQUE, C'EST VALORISER CELLES ET CEUX QUI Y TRAVAILLENT

Que nous faut-il de plus pour dire que nous allons dans la bonne direction ? Je le répète, tout est perfectible, mais en attendant cette perfection, il faut savoir reconnaître les avancées.

Dans les écoles publiques du Québec, les acteurs, toutes catégories confondues (personnel enseignant, professionnel et de soutien, direction d'établissement et parents), font des efforts énormes pour que plus de jeunes obtiennent leur diplôme de fin d'études. Il faut affirmer sur toutes les tribunes que leur travail porte ses fruits, que leur dévouement n'est pas vain ! /

Source des données statistiques : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2013). *Diplomation et qualification. Par commission scolaire au secondaire, édition 2013.*

PIERRE DUCHESNEAU

UN ÉLECTRICIEN PASSIONNÉ ET SOUCIEUX DU MIEUX-ÊTRE DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

« Le travail d'un électricien dans le réseau scolaire est méconnu. Notre tâche va bien au-delà du simple remplacement d'une ampoule électrique. Elle concerne directement la sécurité, la santé et le bien-être des élèves et de l'ensemble du personnel des écoles. »

Électricien depuis 35 ans, dont les 11 dernières années comme employé d'une commission scolaire, Pierre Duchesneau parle avec beaucoup de fierté de son travail. « Nous sommes 2 électriciens travaillant à la commission scolaire et nous nous partageons la maintenance de 78 bâtiments, dont 7 polyvalentes. Jusqu'à il y a un an et demi, nous étions trois électriciens pour faire le même travail. Nos journées sont donc très occupées. »

Après l'analyse des demandes d'interventions déposées dans son casier, qui sont très variées et peuvent aller d'un simple problème d'éclairage à une panne plus sérieuse du système de ventilation, il détermine quelles sont les tâches les plus urgentes et il prépare sa journée en conséquence.

« L'école, c'est avant tout un milieu de vie, un milieu d'apprentissage. Ma responsabilité est d'assurer que toutes les conditions physiques sont réunies pour faciliter un tel apprentissage. Cela passe, notamment, par la qualité de l'éclairage, de l'air et de la température à l'intérieur des bâtiments. Les élèves pourraient avoir les meilleurs enseignants et professionnels, si le système de ventilation n'assure pas une bonne qualité de l'air, alors cela affectera leur capacité de concentration », précise l'ouvrier certifié d'entretien.

UNE TRÈS GRANDE FIERTÉ

La réalisation dont il est le plus fier, au cours de ses onze années dans le réseau scolaire, est d'avoir complètement refait les contrôles de ventilation d'une polyvalente. « Cela a nécessité une semaine et demie de travail pointilleux et complexe. Il a fallu installer un moteur de 200 forces qui renouvelle l'air chaque heure et vérifier l'ensemble des contrôles. Le défi était d'autant plus important qu'un système de ventilation, ce n'est rien de moins que le poumon d'un bâtiment », mentionne-t-il.

UN TRAVAIL DE SUIVI EXIGEANT

À l'heure où la sous-traitance est à la mode, Pierre Duchesneau est catégorique : les responsabilités que son collègue et lui assument demandent une expertise approfondie. « Il m'a fallu pas moins de 5 ans pour me familiariser avec l'ensemble des bâtiments et leurs 150 panneaux électriques, tous reliés à un système d'alarme pour les incendies. Quelqu'un qui arrive de l'extérieur pourrait difficilement intervenir rapidement pour identifier les problèmes et corriger les situations. »

D'ailleurs, il ajoute qu'il s'efforce de se tenir informé pour connaître les nouveaux produits de l'industrie et leur fonctionnement. « C'est important, puisque c'est mon collègue et moi qui effectuons les réparations et, si nécessaire, le remplacement des appareils. »

Passionné par son travail, il admet qu'il a de la difficulté à décrocher à la fin de sa journée. « Les écoles qui sont sous ma responsabilité sont devenues comme un deuxième chez-moi. Que je le veuille ou non, lorsque je me retrouve à la maison, le soir, il m'est difficile de ne pas penser au problème que je devrai corriger le lendemain, de ne pas chercher la bonne solution », conclut-il. /

Photo Pascal Ratthé



Pierre Duchesneau



Enquête sur la situation des bibliothèques scolaires

UNE PENTE À REMONTER

KARINE LAPIERRE *Conseillère FPPE-CSQ en communication*

Suzie Pelletier est bibliothécaire à la Commission scolaire des Phares. Elle a la chance unique de travailler, avec deux autres collègues, au développement des bibliothèques, tout en veillant à la conception de trousse de lecture destinées aux conseillères et conseillers pédagogiques ainsi qu'au personnel enseignant, au développement de ressources numériques, et plus encore. Mais tous n'ont pas sa chance...

C'est ce qu'elle a constaté lorsqu'elle a collaboré à l'enquête sur la situation des bibliothèques scolaires¹, réalisée par la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ). Si certains progrès ont été observés dans les milieux, beaucoup de travail reste à faire pour offrir aux élèves des bibliothèques de qualité.

DE LA DESCENTE AUX ENFERS À LA REMONTÉE DES BIBLIOTHÈQUES

« Dans les années 1990 et 2000, les collections étaient dans un piteux état, les mises à jour ne se faisaient pratiquement plus, et le personnel qualifié se faisait de plus en plus rare. En 2007, on comptait 21 bibliothécaires scolaires pour tout le Québec ! », rappelle Suzie Pelletier.

Ce n'est qu'en 2005 que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport lance le Plan d'action sur la lecture à l'école, qui a pour objectif d'aider les commissions scolaires à regarnir leurs rayons avec des livres pertinents et de qualité, notamment en leur donnant l'accès à des ressources humaines spécialisées en bibliothéconomie. Puis, en 2009, une nouvelle mesure favorisant l'embauche de bibliothécaires fait bondir leur nombre. En 2012, on en comptait 107 dans le réseau scolaire.

Malgré cette progression, 19 commissions scolaires, dont 14 en région éloignée, n'ont toujours pas de bibliothécaire. De plus, de nombreuses écoles n'ont tout simplement pas de bibliothèque ou utilisent ce lieu à d'autres fins. « Lors de l'enquête, nous avons découvert que, dans certaines commissions scolaires, ces lieux servent de classes, d'aires de repas ou de bricolage pour le service de garde, de salles de réunion, de locaux d'informatique ou de retrait pour les jeunes turbulents. Et ça, c'est quand les rayons ne sont pas carrément fixés aux murs des corridors ! », précise-t-elle.

Par ailleurs, une grande partie des bibliothèques souffre encore d'une absence chronique de mise à jour des collections. Plusieurs sont désuètes, endommagées, incomplètes, peu attrayantes. Et, faute d'équipement, on remarque pratiquement partout un retard dans l'utilisation des ressources numériques.

Suzie Pelletier



Photo Benoit Lepage

DU PAIN SUR LA PLANCHE

En raison du laisser-aller des dernières années, l'enquête de la FPPE-CSQ révèle que les bibliothécaires ont peine à atteindre les objectifs du plan d'action. Ils travaillent d'arrache-pied à réintroduire de bonnes habitudes en termes d'organisation, de structure, de classement et de gestion des collections.

C'est qu'en l'absence de bibliothécaire, ces lieux ont souvent été gérés – et le sont encore parfois – par des personnes de bonne volonté, mais non qualifiées. De plus, trop souvent encore, les bibliothécaires ne participent pas à l'élaboration des collections ou ne sont pas consultés.

Résultats ? Le choix des livres ne répond pas toujours aux objectifs du Programme de formation de l'école québécoise. « On retrouve parfois trop de fiction par rapport au documentaire, trop de livres non adaptés à l'âge de la clientèle ou s'adressant davantage aux filles qu'aux garçons. On a même vu des exemplaires de *Fifty Shades of Grey* et des mangas osés circuler dans des bibliothèques du secondaire », déplore Suzie Pelletier.

Dans le but de maintenir et de favoriser la vitalité des bibliothèques scolaires, la FPPE-CSQ a l'intention d'intervenir auprès du gouvernement afin que soient maintenues les mesures mises en place qui permettent l'acquisition de livres et l'embauche de bibliothécaires. Les élèves méritent qu'on investisse pour créer chez eux des habitudes et des attitudes favorables envers la lecture et ainsi développer des compétences d'apprentissage leur permettant de poursuivre leurs études de façon plus autonome. /

¹ Pour en savoir plus, visitez le site fppe.qc.ca.



ACADÉMIE FRANÇOIS-LABELLE

DEUX CONVENTIONS COLLECTIVES CONCLUES !

MARTINE DION *1^{re} vice-présidente aux relations du travail de la FPEP*

L'automne a été bien rempli à l'Académie François-Labelle. Deux conventions collectives ont été ratifiées, soit celle du personnel enseignant et celle du personnel professionnel et de soutien. Coup d'œil sur quelques-uns des faits saillants de ces ententes.

Les enseignantes et enseignants profiteront, notamment, de plusieurs modifications à caractère normatif. En effet, la suspension des clauses liées à l'ajustement à la baisse des échelles salariales, advenant un résultat financier déficitaire, a été reconduite pour les deux prochaines années. De plus, les membres qui prolongeront leur congé de maternité, de paternité ou d'adoption continueront d'accumuler de l'expérience, et ce, pendant les 52 premières semaines. Quant au congé à temps partiel sans traitement, qui était à l'essai, il est maintenant offert de manière permanente. Enfin, les congés pour affaires personnelles pourront dorénavant être pris à la demi-journée.

Tout comme leurs collègues enseignants, le personnel professionnel et de soutien a obtenu la suspension des clauses liées à l'ajustement à la baisse des échelles de traitement, suivant des résultats financiers déficitaires, pour une période de deux ans. Ces salariés ont également obtenu que leurs congés de maladie soient monnayés à la fin de l'année en cours, plutôt qu'au début de l'année suivante. Enfin, ils disposent maintenant de délais raisonnables pour les convocations du Comité de relations du travail ou pour leur participation obligatoire aux journées d'accueil. /

Académie
internationale
Zig Zag

Le personnel enseignant ratifie son entente !

Saviez-vous que les enseignantes et enseignants de l'Académie internationale Zig Zag obtiendront plus rapidement leur permanence d'emploi ? En effet, lors de la négociation de leur convention collective, le syndicat a obtenu la diminution du nombre d'heures de travail. Autre gain intéressant : leur tâche complémentaire a été réduite au profit de la tâche de nature personnelle, ce qui ne nécessite plus de présence obligatoire à l'école.

Par ailleurs, ils ont aussi obtenu une reconnaissance de la tâche supplémentaire due à la présence d'élèves ayant des besoins particuliers ou dans le cas de surplus d'élèves. Dorénavant, ils pourront donc compter sur l'appui de professionnelles et professionnels ou d'éducatrices et d'éducateurs spécialisés. Ils auront aussi la possibilité de réduire le nombre d'élèves suivant les besoins des jeunes en difficulté. Enfin, ils ont obtenu une journée de congé de maladie de plus annuellement. /

Photo Stéphanie Marcotte



Lyne Duquette, Marie-Claude Therrien
et Guy Allard de l'Académie François
Labelle

Vers une conférence mondiale de l'éducation à Montréal

RICHARD LANGLOIS *Conseiller CSQ aux relations internationales*

Que ferez-vous le 4 octobre 2014 ? Il y a fort à parier que vous aurez été invités à prendre part à la mobilisation planétaire pour une éducation de qualité. À l'origine de cette initiative, l'Internationale de l'éducation (IE)¹ qui a lancé, en octobre dernier, sa vaste campagne Uni(e)s pour l'éducation. Une conférence mondiale sera même organisée par l'IE, à Montréal, en mai 2014. Mais pourquoi une campagne spéciale à ce moment-ci, puisque l'IE est, par sa nature même, pour l'éducation ?

Les engagements de Dakar, ça vous dit quelque chose ? Rappelons qu'en l'an 2000, 189 pays se sont réunis au siège des Nations Unies, où ils ont décidé de poursuivre les Objectifs du millénaire pour le développement en vue d'éradiquer la pauvreté d'ici 2015. La même année, n'étant pas à une grande ambition près, la communauté internationale s'est également réunie à Dakar, au Sénégal, où elle s'est engagée à réaliser l'Éducation pour tous d'ici 2015. Les États se sont alors fixé six objectifs clés :

- Développer l'éducation et la protection de la petite enfance.
- Offrir un enseignement primaire gratuit et obligatoire pour toutes et tous.
- Promouvoir l'apprentissage et l'acquisition de compétences nécessaires dans la vie courante pour les jeunes et les adultes.
- Accroître de 50 % le taux d'alphabétisation des adultes.
- Atteindre l'égalité des genres d'ici 2015.
- Améliorer la qualité de l'éducation.

Un cadre d'action a été élaboré, de même qu'un important dispositif de mise en œuvre et de suivi de politiques nationales pour l'atteinte de ces objectifs. C'est l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui a la responsabilité de suivre les progrès accomplis.

¹ L'Internationale de l'éducation est une organisation syndicale internationale qui compte 30 millions de membres dans 170 pays. La CSQ y est affiliée depuis 1995.



DES AVANCÉES CERTES, MAIS ENCORE LOIN DES OBJECTIFS

À moins de 1 000 jours de l'échéance, où en sommes-nous ? Malgré certains progrès, il est d'ores et déjà clair que ces objectifs ne seront pas atteints. Selon l'UNESCO, nous avons même assisté à une régression. Entre 2008 et 2010, le nombre d'enfants non scolarisés a augmenté de 1,6 million en Afrique subsaharienne ! À l'échelle mondiale, 61 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire et 71 millions d'adolescents ne sont toujours pas scolarisés. De plus, 775 millions d'adultes (dont 66 % de femmes) ne savent ni lire, ni écrire. On demeure donc très loin des cibles fixées en l'an 2000...

INCLURE L'ÉDUCATION DANS UN PROGRAMME POUR L'APRÈS-2015

L'année 2015 étant à nos portes, la communauté internationale – en particulier les acteurs de l'éducation – doit se mobiliser pour s'assurer que l'éducation se trouve en haut des priorités du programme de développement pour l'après-2015. Conséquemment, il faudra développer un nouveau cadre pour l'éducation.

Or, l'élaboration de ce nouveau cadre soulève de nombreux enjeux, tant sur les plans de l'équité en matière d'éducation, de la qualité de l'éducation ou encore du rôle qu'auront à jouer les organisations syndicales dans cette lutte cruciale pour le développement futur de nos sociétés.

Voilà pourquoi la Conférence mondiale de l'éducation de l'IE, qui aura lieu à Montréal les 28 et 29 mai 2014, sera un rendez-vous à ne pas manquer. La CSQ, qui sera l'une des organisations hôtes, entend bien y participer activement. Nous y reviendrons plus en détail dans un prochain numéro. /



Les professionnelles et professionnels de recherche

AU CŒUR D'UNE ÉTUDE TRÈS IMPORTANTE

GABRIEL DANIS *Conseiller CSQ, enseignement supérieur*

Sans leur apport, la recherche universitaire de pointe ne serait pas la même au Québec. Si l'univers du savoir dans lequel les professionnelles et professionnels de recherche évoluent est stimulant, la précarité de leur travail rend leur situation très difficile. Sous peu, une étude panquébécoise portant sur leurs conditions de travail permettra de dresser un portrait clair de la situation. Une initiative orchestrée par le Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL-CSQ), qui est très attendue par le scientifique en chef du Québec.

Après le printemps érable, en 2012, le gouvernement a convié les acteurs des cégeps et des universités à une série de rencontres de réflexion. Le tout s'est conclu, l'hiver dernier, par le Sommet sur l'enseignement supérieur et les Assises nationales de la recherche et de l'innovation, auxquels la CSQ et ses syndicats universitaires ont participé activement.

C'est dans ce contexte que Rachel Lépine et Luc Caron, respectivement présidente et vice-président du SPPRUL-CSQ, ont rencontré Rémi Quirion, le scientifique en chef du Québec. Ils lui ont alors fait valoir la contribution essentielle du personnel professionnel de recherche au développement et à l'avancement de la recherche universitaire au Québec. Ils lui ont aussi recommandé que la nouvelle Politique nationale de la recherche et de l'innovation favorise la stabilité du personnel scientifique de recherche dans les universités et les centres affiliés.

Ces commentaires et suggestions ont été bien reçus par le scientifique en chef. Toutefois, devant l'absence de données, il a demandé à notre syndicat de réaliser, à court terme, un portrait de la situation dans l'ensemble des universités du Québec. Afin de réaliser cette demande, la CSQ et ses professionnelles et professionnels de recherche ont conclu une entente avec le Syndicat des employé(e)s de la recherche de l'Université de Montréal (SERUM-AFPC) et la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU) afin qu'ils soient partenaires de l'étude. Cette alliance a permis de réaliser une consultation d'envergure auprès de plus de mille professionnelles et professionnels de recherche.

L'étude, qui a été réalisée par Paul-André Lapointe, professeur titulaire au Département des relations industrielles de l'Université Laval dans le cadre d'une ARUC¹, sera remise sous peu au scientifique en chef. Les résultats feront aussi l'objet d'une entrevue avec le chercheur dans la prochaine édition de *Nouvelles CSQ*.

La Centrale est très fière de l'initiative du SPPRUL-CSQ. Sans l'ombre d'un doute, cette première étude d'envergure nationale constitue un jalon important dans la reconnaissance et la valorisation du travail effectué par ces milliers de professionnelles et professionnels de recherche qui contribuent, par leur expertise et leur savoir-faire, au vaste chantier de la recherche et de l'innovation au Québec. /

¹ Alliance de recherche universités-communautés – Innovations, travail et emploi de l'Université Laval.



Photo Pascal Rattihé

Luc Caron et Rachel Lépine

La formation continue au cégep

LES SOLUTIONS SONT À NOTRE PORTÉE

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration spéciale*

Les statistiques publiées par Emploi-Québec prévoient que 85 % des nouveaux emplois de niveaux professionnel ou technique qui seront créés dans la prochaine décennie exigeront une formation collégiale. Au cours de cette même période, les prévisions du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MERST) laissent entrevoir une diminution de plus de 26 000 inscriptions de l'effectif à l'enseignement régulier dans les cégeps. Dès lors, la formation continue des adultes paraît une des avenues les plus prometteuses pour éviter que ne coexistent le chômage chronique et les pénuries de main-d'œuvre qualifiée.

Par contre, on est bien mal parti, car le Québec se situe en queue de peloton des provinces canadiennes en matière de formation continue de niveau collégial en raison d'obstacles qui entravent son développement. Pourtant, ils sont connus depuis longtemps. En 2007, Paul Bélanger, directeur du Centre interdisciplinaire de recherche et de développement sur l'éducation permanente à l'Université du Québec à Montréal, identifiait trois principaux facteurs qui réduisent la capacité des cégeps de répondre à la demande pressante de formation des adultes : la rigidité des règles de financement, le fonctionnement par enveloppe fermée et le manque de ressources pour informer et accompagner les adultes en formation. Six ans et une politique en formation continue plus tard, ces obstacles persistent, menaçant ainsi le droit des adultes de protéger leur accès au travail et de mieux s'adapter aux changements professionnels.

Dans les milieux, on pose le même diagnostic : « Actuellement, nous sommes très limités quant à la possibilité d'offrir des cours crédités hors programme. Cette rigidité, découlant des politiques de financement, limite indûment l'accessibilité des adultes à la formation », constate Michel Cloutier, conseiller pédagogique à la formation continue au cégep de Drummondville et membre du Syndicat des professionnels et professionnelles du Collège de Drummondville. « Plusieurs adultes aimeraient suivre des cours afin d'accroître leur qualification sans pour autant s'engager dans un programme complet qui leur paraît trop contraignant. Cependant, les règles de financement empêchent les cégeps de répondre adéquatement à cette demande légitime des adultes », se désole-t-il.



Michel Cloutier



Louis Philippe Paulet

Photos François Beauregard

Faudrait-il se contenter de former des adultes plutôt que de les diplômer ? En offrant des formations disparates, ne risque-t-on pas de réduire la polyvalence des individus et leur rapport de force sur le marché du travail ? « La formation qualifiante dans un programme demeure toujours fondamentale, et il faut continuer à développer l'offre dans ce domaine, mais on doit aussi introduire plus de souplesse dans le système. Lorsqu'un adulte réussit un cours, il améliore son estime de soi, et cela le mène parfois à vouloir terminer un programme, mais encore faut-il être capable de lui offrir cette chance, ce qui n'est pas le cas présentement. Pour y arriver, il faudrait passer d'une culture de la diplomation à une culture du savoir ; on est encore loin du compte », juge Michel Cloutier.

Le financement par enveloppe fermée est une contrainte majeure qui limite la capacité du réseau collégial à bien répondre à la demande des adultes. De plus, le nombre minimum requis d'adultes par programme est trop élevé. Par conséquent, certaines formations ne peuvent être offertes, et cela, particulièrement en région. La plupart des acteurs du réseau le reconnaissent : il faut rompre avec ce mode de financement rigide si l'on veut s'assurer que la formation des adultes au Québec connaît le même essor que dans les autres provinces. « Le développement de la formation continue est également très important pour assurer une offre de formation adéquate en région, évalue Louis Philippe Paulet, trésorier à la Fédération des enseignants et enseignantes de cégep (FEC-CSQ). Mais accroître le nombre d'adultes en formation ne suffit pas ; encore faut-il s'assurer de la qualité de la formation, particulièrement dans un contexte où les programmes offerts en téléenseignement se développent à vitesse grand V. »

« À la fédération, nous sommes très préoccupés par cette question : c'est pourquoi nos affiliés rencontrent présentement des enseignantes et enseignants à la formation continue. On veut dresser un portrait plus précis de la pratique professionnelle et des conditions de travail des gens de ce secteur. » Pour cet enseignant en administration, l'essor de la formation continue passe notamment par une amélioration des conditions de travail et de pratique du personnel. « À l'enseignement régulier, le travail collectif est reconnu et valorisé, et les profs ont accès au perfectionnement ; ce n'est pas toujours le cas à l'éducation des adultes. Le développement de ce secteur ne pourra être assuré en continuant de traiter les personnes qui y travaillent comme du personnel enseignant de second ordre au plan des conditions de travail. »

Pour Michel Cloutier, ce n'est pas tout d'inscrire des adultes en formation : il faut les accompagner, car nombre d'entre eux ont connu des difficultés dans leur formation initiale. Il faut aussi offrir des services adaptés à celles et ceux qui en ont besoin si l'on veut vraiment faire œuvre utile. Bref, les solutions sont trouvées : une amélioration et un accroissement du financement, une plus grande flexibilité dans l'offre de formation ainsi que de meilleures conditions de travail pour le personnel enseignant et professionnel sont une nécessité pour l'amélioration des services de soutien pédagogique aux adultes.

Les chiffres sont connus et les solutions sont là, à notre portée. Il ne manque plus que la volonté politique et les moyens pour donner un second souffle à la formation continue au collégial. Cela nous permettrait de mieux répondre tant aux besoins des individus qu'à ceux d'un marché du travail en mutation et ainsi d'éviter une crise de l'emploi pourtant fort prévisible dans les années à venir. En ce domaine, comme dans bien d'autres, le refus d'agir ne semble plus une option. /

Plantation d'arbres pour compenser les GES

LA FEC-CSQ DEVIENT UNE ORGANISATION SYNDICALE CARBONEUTRE

PIERRE AVIGNON *Conseiller FEC-CSQ*

Amorçant un virage vert très important, la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) a planté 80 arbres à Drummondville, l'automne dernier. Et ce n'est qu'un début ! Au total, près de 900 arbres issus de l'initiative éducative *Un Arbre – Une Vie* seront plantés chaque année dans les différentes régions du Québec. L'objectif ? Compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites annuellement par ses activités syndicales.



Photo Marie-Josée Rouse

La première plantation d'arbres de la FEC-CSQ s'est déroulée le 19 septembre en collaboration avec la Ville de Drummondville, le Cégep de Drummondville, les étudiantes et les étudiants du Comité environnemental du cégep, les Verts de Terre, le réseau des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ), la CSQ, le Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Drummondville et le projet *Un Arbre – Une Vie*.

Anik de Repentigny, enseignante en Arts et lettres au cégep de Sorel-Tracy, se réjouit d'une telle initiative. « Je trouve cela très encourageant de constater que ma fédération syndicale se préoccupe de la protection de l'environnement. C'est indispensable de poursuivre la sensibilisation de la communauté et des gouvernements aux conséquences du réchauffement climatique. On essaie également de faire de la sensibilisation sur le plan local, comme prof ou comme groupe de profs. Il est donc cohérent que notre fédération syndicale en fasse de même sur le plan national. »

« À notre connaissance, nous sommes la première fédération à agir en ce sens. Nous espérons que cette action écoresponsable incitera d'autres organisations à compenser leurs émissions de GES partout au Québec », affirme Mario Beauchemin, président de la FEC-CSQ. /

UN ARBRE – UNE VIE EN UN COUP D'ŒIL

Un Arbre – Une Vie permet aux jeunes de quelque trois cents établissements scolaires du Québec de s'impliquer dans la production et la plantation annuelle de milliers d'arbres pour compenser les émissions de GES. Comportant un volet pédagogique important, cette initiative a été lancée en 1992 par Yvon Camirand, professeur de sciences aujourd'hui retraité et membre du Comité des retraités Brundtland de la CSQ. Pour en savoir plus, consultez le site evb.csq.qc.net.

Coupes dans les CHSLD

A-T-ON PERDU DE VUE LE GROS BON SENS ?

LISE GOULET *Conseillère CSQ en santé et services sociaux*

L'abolition de postes d'infirmières dans plusieurs centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) soulève l'indignation et de grandes inquiétudes. Selon le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, il s'agit d'une simple modification de l'offre de services. Moins d'infirmières et plus de personnel préposé seraient nécessaires pour répondre aux besoins des gens. Or, la clientèle des CHSLD présente une grande perte d'autonomie, cumule plusieurs problèmes chroniques de santé et nécessite des soins cliniques de plus en plus complexes.

Depuis quelques années, les normes d'admission dans les établissements d'hébergement publics ont été resserrées. Une récente orientation ministérielle confirme que seules les personnes « dont l'état de santé exige des soins et des services intensifs et spécialisés » devraient être dirigées vers les centres d'hébergement publics¹.

Cette situation a généré un alourdissement de la clientèle et une augmentation significative du nombre moyen d'heures de soins nécessaires par usager par jour. Malgré cette réalité, qui est reconnue et bien documentée, le manque de ressources est toujours criant et les coupes ne cessent de s'opérer.

¹ ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX. *Le nouveau visage de l'hébergement public au Québec. Portrait des centres d'hébergement publics et de leurs résidents*, p. 6.

« Les dernières années ont été très difficiles dans les CHSLD, tant pour le personnel que pour les patients et leur famille, en raison des compressions et des réorganisations administratives visant des économies budgétaires. C'est complètement ridicule, pour ne pas dire odieux, de penser qu'une infirmière peut avoir sous sa responsabilité 200 patients et que cela n'aura pas de conséquences sur la qualité des soins. Un tel ratio est manifestement inadéquat. Il ne peut assurer un continuum de soins sécuritaire », s'insurge Claire Montour, présidente de la Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ).

AU COEUR DE LA SÉCURITÉ ET DE LA QUALITÉ DES SOINS

La présence d'un personnel qualifié constitue la meilleure garantie pour la sécurité et la qualité des soins. Mais encore faut-il qu'il soit en nombre suffisant ! Comment peut-on prétendre vouloir améliorer le fonctionnement des CHSLD en diminuant le nombre d'infirmières et en imposant une pénalité financière aux établissements qui ne pourront retirer, en moins de huit jours, les personnes âgées des lits des hôpitaux ?

« C'est insensé, lance Claire Montour, nos dirigeants politiques s'entêtent à aller dans cette direction. Ils sont insensibles à la pression supplémentaire qu'ils font peser sur les épaules du personnel et des proches aidants. »

Le personnel soignant relève déjà de nombreux défis qui nécessitent une adaptation constante de sa part. « L'alourdissement des cas en CHSLD et les nouvelles responsabilités professionnelles, combinés à un manque de ressources, créent un fardeau excessif qui finit par affecter la santé et la sécurité du personnel soignant », lance Josée Pratte, responsable de secteur du Syndicat des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes de l'Est du Québec.



Photo Jean-François Leblanc



Photo François Beauregard

Claire Montour

Josée Pratte

40 000
PLUS DE 85 ANS

DEUX TIERS

8 600

Près de 40 000 personnes vivent en CHSLD au Québec (2010).

Plus de 41 % des personnes hébergées ont plus de 85 ans (2011-2012), une hausse de 7 % en quatre ans.

Les deux tiers ont au moins trois problèmes chroniques de santé, 80 % présentent des troubles cognitifs et 20 % ont des troubles mentaux.

Plus de 8 600 personnes attendaient une place, en mai 2013, dans une ressource d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie.

Évaluation des besoins.

DES REVENDICATIONS JUSTIFIÉES

Les décideuses et décideurs politiques doivent mettre fin aux compressions budgétaires qui affaiblissent toujours plus le réseau. « Il faut revenir à l'essentiel et redonner à notre système de santé les moyens de réaliser sa mission. Il est urgent d'embaucher des infirmières en nombre suffisant et de veiller à ce qu'elles travaillent dans des conditions qui leur permettront d'assurer des soins de qualité aux personnes âgées », ajoute Josée Pratte.

La situation étant dénoncée depuis plusieurs années, tous les partis politiques ont leur part de responsabilité. Aussi, la FSQ-CSQ invite l'ensemble des personnes élues à faire rapidement leur examen de conscience. Elle réclame également, entre autres choses, la révision de la constitution des équipes de soins en fonction du profil de la clientèle spécifique de chaque établissement.

NON AU DÉMANTÈLEMENT DU RÉSEAU PUBLIC D'HÉBERGEMENT !

À l'aube du virage des soins à domicile, la CSQ craint les pièges de la désinstitutionnalisation telle que nous l'avons vécue dans le dossier de la santé mentale dans les années 1960. Sous promesse d'offrir des services mieux adaptés dans d'autres formules d'hébergement – soi-disant à moindres coûts –, le risque est grand de voir le nombre de lits en CHSLD encore réduit, bien que les besoins pour ce type d'hébergement soient grandissants.

En effet, depuis 2006, le nombre de places a connu une diminution de 15 %. Et pourtant, près de 8 700 personnes sont toujours en attente d'une place dans un CHSLD ou dans une autre ressource pour personnes en perte d'autonomie.

L'assurance autonomie, et toute la réforme dans l'organisation, la prestation et le financement des services et des soins de santé, ne doit pas avoir pour objectif, avoué ou non, de réduire l'offre de services publics d'hébergement.

« Il y a, et il y aura toujours, des gens dont l'état de santé nécessitera des soins importants. Le maintien à domicile ne peut devenir un absolu. Le faire sans garantir une offre de services accessibles et de qualité équivaldrait à un transfert direct du fardeau sur les personnes proches aidantes. Nous devons veiller à ce que le désengagement de l'État cesse en matière d'hébergement public et faire en sorte que les principes d'universalité et d'accessibilité aux soins soient respectés », conclut Claire Montour. /

**LE GUICHET UNIQUE
DES PLACES DISPONIBLES
EN SERVICES DE GARDE DANS
TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC**

Inscrivez-vous et consultez la liste des places disponibles dans votre région au :
www.monmilieufamilial.org

Choisir un service de garde éducatif reconnu et subventionné à 7 \$ en milieu familial, c'est offrir à son enfant :

- des éducatrices qualifiées et outillées pour donner une qualité d'intervention ;
- des activités éducatives répondant au programme éducatif ;
- un milieu multiâge (de 0 à 5 ans) en groupe restreint ;
- un milieu familial sécuritaire ;
- des menus diversifiés et fidèles au Guide alimentaire canadien, etc.

Les responsables d'un service de garde se conforment aux règles gouvernementales préétablies (www.mfa.gouv.qc.ca). Elles accompagnent vos enfants dans leur développement et leur socialisation, vers une rentrée scolaire réussie.

NOUS AVONS L'AVENIR DE VOS ENFANTS À CŒUR !

Logos: CSQ, ADM, fipa

SOINS DE FIN DE VIE...

DES RÉPONSES INTÉRESSANTES, DES PRÉOCCUPATIONS EN SUSPENS

LISE GOULET *Conseillère CSQ en santé et services sociaux*

Le projet de loi sur les soins de fin de vie a fait couler beaucoup d'encre cet automne. Si la CSQ, la Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ) et la Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux (F4S-CSQ) appuient les modalités visant à assurer l'accessibilité et la qualité des soins palliatifs, elles ne se prononcent pas sur la question de l'aide médicale à mourir, puisque aucune consultation n'a été menée auprès des membres.

Rappelons que ce projet de loi reconnaît de nouveaux droits et précise les règles afin que toute personne ait accès à des soins de fin de vie de qualité adaptés à ses besoins. Il reconnaît notamment le droit à l'information, le droit d'exprimer ses volontés médicales de manière anticipée et celui de choisir son lieu de fin de vie, que ce soit à domicile, quand la condition et l'environnement de la personne le permettent, en établissement ou dans une maison de soins palliatifs. Également, toute personne dont l'état le requiert pourra recevoir des soins de fin de vie, c'est-à-dire des soins palliatifs, y compris la sédation palliative terminale et l'aide médicale à mourir.



Shutterstock

DES PRÉOCCUPATIONS DE MEURENT

« Plusieurs éléments de ce projet de loi nous préoccupent, notamment l'accès à une information adéquate, en temps opportun, pour permettre aux personnes concernées de prendre des décisions libres et éclairées ainsi que la question des soins palliatifs à domicile et leurs impacts sur les personnes proches aidantes. Une évaluation de leur situation et une offre de services publics adéquate visant à les soutenir seraient nécessaires », affirme Louise Chabot, présidente de la CSQ.

Elle souligne aussi que, malgré les récents investissements, l'accessibilité des soins palliatifs fait toujours défaut dans certaines régions. Puisque le nouveau droit à des soins de fin de vie de qualité nécessitera des ressources additionnelles, elle réclame un portrait de la situation afin de rendre compte des besoins et des ressources nécessaires pour les combler.

« La participation du personnel soignant, et la reconnaissance de son expertise et de ses préoccupations sont la clé du succès du déploiement des soins de fin de vie. Voilà pourquoi les établissements devront solliciter activement le personnel dans l'élaboration et la diffusion de la politique, des programmes et des protocoles cliniques sur les soins de fin de vie. Ils devront aussi offrir des programmes de formation adaptés », ajoute Claire Montour, présidente de la FSQ-CSQ.

Enfin, selon René Beauséjour, président de la F4S-CSQ, « la mise sur pied d'équipes multidisciplinaires stables est très importante. Or, les compressions budgétaires, les fusions d'établissements ainsi que les diverses initiatives d'optimisation bouleversent et démobilisent les équipes de travail. Par exemple, le minutage des gestes serait contraire à l'esprit de la loi, qui précise qu'une personne doit être traitée, en tout temps, dans le respect de sa dignité, de ses besoins et de sa sécurité ».

L'étude du projet de loi, article par article, doit commencer dans les prochaines semaines. La CSQ, la FSQ-CSQ et la F4S-CSQ demeureront vigilantes quant aux préoccupations soulevées, notamment en ce qui a trait à l'autonomie décisionnelle, à l'accessibilité aux soins et à l'implication du personnel soignant. /

BLOGUE DE LOUISE CHABOT

Venez échanger avec Louise Chabot au louisechabot.ca !



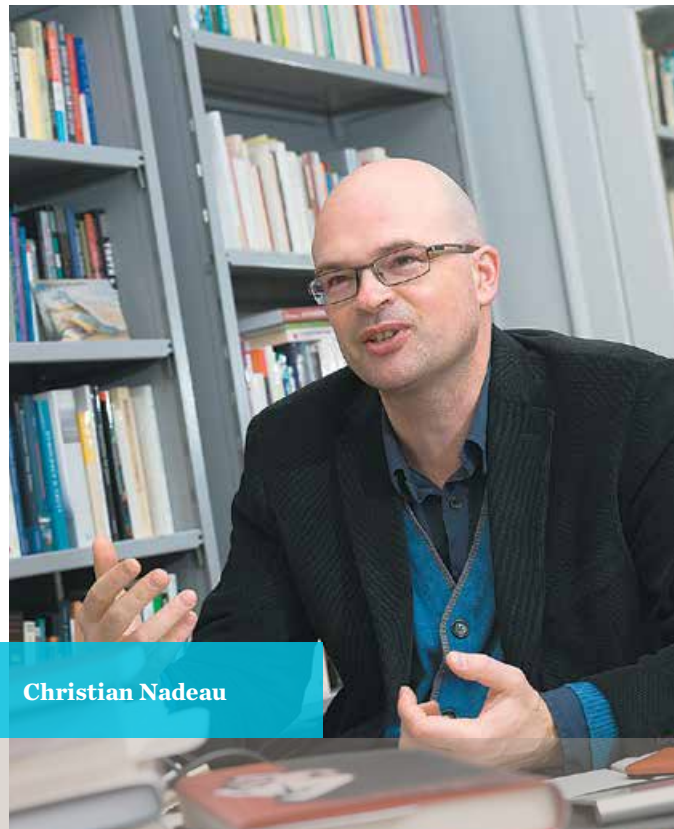
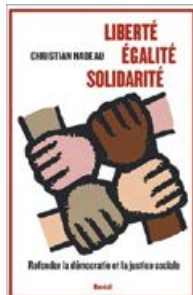
LES SYNDICATS DOIVENT RESSERRER LEURS LIENS POUR CONTRER LA DROITE

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

« Les attaques du gouvernement Harper contre les syndicats ne sont pas le fruit du hasard. Elles font partie d'une stratégie visant à affaiblir la gauche, dont les syndicats sont les forces les mieux organisées en termes de moyens et de capacité financière. Il faut donc voir les récentes attaques des conservateurs contre la formule Rand¹ comme une offensive visant à affaiblir et à déconstruire le syndicalisme de l'intérieur. »

Professeur au département de philosophie de l'Université de Montréal, Christian Nadeau sait de quoi il parle. Il a publié, en 2010, un bref traité philosophique sur la révolution conservatrice intitulé *Contre Harper*. Trois ans plus tard, le philosophe va encore plus loin dans sa réflexion avec son dernier livre *Liberté égalité solidarité – Refonder la démocratie et la justice sociale* (Boréal). Cet essai arrive à point alors que la gauche, au Québec comme ailleurs au Canada et dans le monde, est attaquée de toutes parts.

« Mon livre se veut une défense énergique de la gauche et du projet de société qu'elle porte. Une défense nécessaire alors qu'une droite agressive remet en question de nombreux gains, obtenus au cours des trente ou quarante dernières années, considérés à tort comme acquis. Ces acquis sont aujourd'hui menacés parce que la droite, sous le leadership du Parti conservateur et de son chef, Stephen Harper, s'est bien préparée. Elle a pris le temps de se doter d'un programme et de réfléchir à ce qui lui est propre alors qu'à l'opposé, la gauche est sérieusement ébranlée, incapable de se définir, si ce n'est dans la mobilisation des uns contre les autres, ce qui ne nous conduit nulle part », explique Christian Nadeau.



Christian Nadeau

Photos François Beauregard

« La vraie liberté est impossible sans la solidarité, sans la justice sociale. »

LA GAUCHE, CHAMPIONNE DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES

Le philosophe soutient que la gauche doit remédier à cette situation en remettant à l'avant-plan les valeurs qui lui ont donné naissance, c'est-à-dire la liberté, l'égalité et la solidarité.

« La gauche a commis une grave erreur en laissant la droite s'approprier l'idée de liberté et en lui permettant de se positionner comme la championne des libertés individuelles. C'est tellement vrai qu'aujourd'hui, lorsqu'une personne défend les libertés individuelles, on l'associe immédiatement à la droite. Pourtant, dans la réalité, seule la gauche est capable de défendre un individualisme légitime parce qu'elle seule offre le bouclier que représente le pouvoir des groupes, le pouvoir de la solidarité. »

¹ La formule Rand est liée à la cotisation syndicale obligatoire.

La liberté individuelle défendue par la droite est illusoire puisqu'il s'agit d'une liberté qui laisse l'individu sans moyens pour réaliser ses rêves. « La vraie liberté est impossible sans la solidarité, sans la justice sociale. Un individu peut-il se prétendre libre s'il n'a pas accès à l'éducation, à la santé et à un minimum de protection sociale ? Poser la question, c'est y répondre. La gauche, en prônant la solidarité du groupe, est donc garante des libertés individuelles. Et cette solidarité se traduit par des institutions de l'État consacrées à la justice sociale, par des organisations syndicales qui luttent pour la défense des travailleuses et des travailleurs, et par des mouvements sociaux qui unissent leurs forces pour donner la parole à celles et ceux que l'on voudrait exclure. »



UNE DÉFENSE INSUFFISANTE

Malheureusement, Christian Nadeau estime que, face aux attaques dont ils sont l'objet, les groupes de gauche, dont les syndicats, ont la réplique souvent malhabile, sinon incomplète.

« L'erreur que l'on commet trop souvent est de défendre le groupe pour lui-même, en faisant valoir son existence au détriment des droits individuels, des individus qui le composent. Ce faisant, on oublie que la raison d'être d'un groupe est justement de défendre les intérêts de ses membres, à la condition bien entendu de ne pas tomber dans le piège du corporatisme, d'où l'importance de créer des liens entre les différentes luttes sociales. S'il ne vaut que pour lui-même, le groupe n'a pas de justification légitime pour continuer d'exister. »

Dans cet esprit, Christian Nadeau ajoute que la meilleure défense des syndicats, lorsque leur légitimité est mise en doute, est d'insister sur le besoin de leurs membres de se regrouper et d'œuvrer ensemble pour créer le rapport de force nécessaire afin de protéger les droits et intérêts de chacun.

« Pendant qu'elles affrontent les attaques de la droite, les organisations syndicales doivent composer également avec un sérieux problème de démobilisation dans leurs rangs. Le taux de participation à leurs assemblées générales est décevant, sauf en temps de négociation, et partout on cherche des solutions pour insuffler un vent de renouveau. »

UNE IDÉE PERNICIEUSE QUI FAIT SON CHEMIN

En même temps, l'idée que les syndicats ne devraient s'occuper que des négociations collectives, sans s'impliquer dans la société, notamment sur le plan politique, est de plus en plus populaire. Cette idée, reprise par les *think tanks* de droite et relayée sans cesse par les animateurs de radios poubelles, fait son chemin, non seulement au sein de la population, mais également auprès des membres de syndicats.

Les organisations syndicales doivent revoir leurs façons de faire.

« Bien des travailleuses et des travailleurs syndiqués considèrent leur syndicat comme une simple police d'assurance. La cotisation qu'ils paient ne devrait servir qu'à leur donner des services, rien de plus. Pas question qu'elle soit utilisée pour mener des luttes sociales ou politiques. Il va sans dire que ce raisonnement de repli sur soi et d'individualisme fait grandement l'affaire des conservateurs, qui ne demandent pas mieux que de limiter l'action syndicale et de neutraliser cette force qui fait obstacle à leurs manœuvres pour redéfinir notre société sous un visage moins collectif, moins solidaire et plus individualiste. »

LA MENACE D'UNE PERTE D'INFLUENCE

Christian Nadeau plaide pour que les syndicats trouvent le courage de revoir leurs pratiques afin de réaménager l'espace de délibérations pour que tous les membres de la base se sentent à nouveau chez eux et bien représentés.

« Le désintérêt de certains membres pour leur syndicat vient du fait qu'ils ne se sentent pas écoutés. Ils ont l'impression qu'on prend des décisions en leur nom sans qu'ils aient vraiment été consultés. D'un autre côté, les dirigeants syndicaux soutiennent qu'ils organisent des consultations, mais déplorent le manque de participation. Il y a donc un véritable dialogue à rétablir. »

« Il faut redonner la parole aux membres. »

Les organisations syndicales n'ont pas d'autre choix que de revoir leurs façons de faire. Sinon, à défaut de changer les choses, elles devront assister, impuissantes, à leur perte grandissante d'influence dans la société comme auprès de leurs propres membres.

« S'il y a des travailleuses et des travailleurs syndiqués qui ne s'identifient pas à leur syndicat, c'est parce qu'ils ne le comprennent plus : ils ont le sentiment que bien des choses leur échappent. Ils ne se sentent pas partie prenante des décisions qui sont prises en leur nom. Le syndicalisme ne doit pas être uniquement l'affaire des dirigeants et des personnes déléguées. Si l'on veut que les membres soient mobilisés, ils doivent bien comprendre le sens et les raisons de la mobilisation, ce qui est loin d'être toujours le cas dans les façons de faire actuelles », poursuit-il.

UNE APPROCHE PAR DÉLÉGATION À REVOIR

Il estime d'ailleurs que la démocratie syndicale a recours trop fréquemment à l'approche de représentation par délégation pour remplacer la consultation directe des membres.

« À force de se limiter à consulter les personnes déléguées plutôt que l'ensemble des membres, on en arrive à ce qu'ils aient développé le sentiment que ça ne les regarde pas, que ce n'est pas leurs affaires. Donc, quand on fait appel à eux dans les moments de grande mobilisation, la majorité des membres ne répondent pas parce qu'ils ne se sentent pas concernés. C'est dramatique et cela sert fort bien les intérêts des adversaires des syndicats. On ne peut pas demander aux gens d'être présents seulement pour les votes ou pour tenir une pancarte. »

UN RETOUR VERS LA BASE

Christian Nadeau exhorte les syndicats à revenir à la raison d'être de leur groupe, c'est-à-dire les membres.

« Il faut redonner la parole aux membres, leur permettre de se parler entre eux, d'exprimer leurs différences et les écouter; puis, orienter les actions à la lumière de ce qu'ils auront dit, parce qu'une réelle consultation doit avoir des suites concrètes. À partir du moment où les membres syndiqués auront le sentiment d'avoir leur mot à dire, qu'ils connaîtront l'argumentaire qui a mené aux actions de leurs dirigeants, alors il sera beaucoup plus facile d'avoir leur appui et leur implication, car ils seront les auteurs du message à véhiculer. On ne peut faire croire à des gens qu'on les prend au sérieux si on ne les écoute pas. »

LES LEÇONS D'UNE MOBILISATION ÉTUDIANTE HISTORIQUE

La mobilisation étudiante historique du printemps érable est d'ailleurs le parfait exemple qui devrait inspirer les organisations syndicales dans leur effort de renouvellement.

« Les étudiantes et les étudiants ont réussi à mobiliser leurs troupes parce que, dès le début du mouvement, ils ont multiplié les assemblées générales afin d'informer et de consulter directement leur monde. Le gouvernement Charest a eu beau adopter la ligne dure pour tenter de casser le mouvement, il n'y est pas parvenu. C'est en toute connaissance de cause que les étudiants avaient adopté des votes en faveur de la grève parce que leurs *exécutifs* les avaient mis dans le coup dès le début, et cela s'est traduit par une forte mobilisation qui a fait rêver bien des dirigeants syndicaux », glisse Christian Nadeau.

LE SYNDICALISME AU QUÉBEC

Pour Christian Nadeau, la tenue d'états généraux du syndicalisme est incontournable. « L'idée n'est pas nouvelle, mais elle n'a malheureusement jamais été menée à terme. Pourtant, il me semble que le climat est plus propice que jamais et que toutes les organisations syndicales auraient à y gagner. Les alliances syndicales ont toujours été conjoncturelles, limitées le temps de mener une négociation face à un adversaire commun. Autrement, l'importance accordée aux différences empêche le rapprochement. »

Christian Nadeau croit que les choses se présentent aujourd'hui différemment. « L'adversité nous oblige parfois à faire preuve d'un bon sens que nous n'aurions pas eu en temps normal. Aucun syndicat n'échappe aux attaques de la droite et du gouvernement Harper. Ces attaques sont d'une telle ampleur qu'elles nécessitent une réponse exceptionnelle : il faut que toutes les organisations syndicales y répondent ensemble. »

« La tenue d'un grand rassemblement de toutes les organisations syndicales, sans aucune exception, presse. Il faut accepter d'oublier ce qui divise pour mettre l'accent sur ce qui unit et broser l'état des lieux du syndicalisme au Québec. Ce grand rendez-vous permettrait aux syndicats de renforcer leur solidarité face à l'adversité, d'élaborer une stratégie commune pour contrer l'adversaire et de se porter à la défense des acquis sociaux, pour refaire leurs alliances avec les groupes de gauche, renouer le dialogue avec leurs propres membres et se redonner une image plus positive auprès de l'ensemble de la société », conclut-il. /

À SUIVRE BIENTÔT !

Dans sa prochaine parution, *Nouvelles CSQ* présentera la suite de l'entrevue avec Christian Nadeau. Ses propos porteront sur la démagogie comme arme des politiciens et des radios poubelles, la saine indignation, les limites des droits collectifs et des droits individuels, le nationalisme et l'identité, et le solidarisme comme ciment des peuples.



Shutterstock

Les travailleuses et travailleurs syndiqués

ÉCRASÉS SOUS LA BOTTE CONSERVATRICE ?

NICOLE DE SÈVE *Collaboration spéciale*

NATHALIE LÉGER *Avocate CSQ à la recherche*

Depuis son arrivée au pouvoir, Stephen Harper mène une véritable offensive contre les syndicats représentant des travailleuses et des travailleurs assujettis au Code canadien du travail. En attaquant systématiquement leur pouvoir de négociation et leur droit de grève, il viole les droits fondamentaux des personnes inscrits dans le droit international. Ce gouvernement élu aurait-il oublié que la liberté syndicale est une dimension essentielle de la démocratie ?

« Le travail n'est pas une marchandise et la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu. » Voilà ce que l'Organisation internationale du travail (OIT) a inscrit, en mai 1944, dans sa Déclaration des buts et objectifs.

Ces principes se trouvent également dans les trois textes qui forment la Charte des Nations Unies, soit la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Et ce n'est pas tout : ils influencent aussi l'élaboration des normes inscrites dans les conventions internationales, dont la Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (C87) et la Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (C98)¹.

DES DROITS FONDAMENTAUX PASSÉS À LA MOULINETTE

Le gouvernement canadien devrait s'inscrire en continuité avec ces instruments internationaux et respecter le droit international. Mais il n'en est rien. En mars 2009, il a fait adopter la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public, retirant ainsi aux travailleuses et aux travailleurs de la fonction publique fédérale le droit de présenter des plaintes en matière d'équité salariale à la Commission canadienne des droits de la personne. De plus, invoquant la fragilité de la reprise économique, il a eu recours, à cinq reprises en 2011 et 2012, à des lois forçant le retour au travail à Air Canada, à Postes Canada et au Canadien Pacifique.²

SOUS LE COUVERT DE LA TRANSPARENCE...

En 2011, il a autorisé un député ultraconservateur, Russ Hiebert, à présenter un projet de loi privé visant à obliger les syndicats à « déposer au ministre une déclaration publique des renseignements » concernant leurs dépenses. Loin d'être une invitation à la transparence, la loi C-377, adoptée en décembre 2012, vise notamment à connaître la portion des dépenses syndicales affectées à des activités politiques, en plus d'exiger un nombre incalculable d'informations financières et organisationnelles confidentielles... Des données rendues ensuite publiques sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada.

¹ À noter que le Canada n'a pas ratifié la convention C98.

² Le Comité de la liberté syndicale de l'OIT a reconnu que l'adoption du projet de loi C-33, Loi sur la protection des services aériens, en 2012, violait le droit à la liberté syndicale, le droit d'association et le droit à la négociation collective



Les milieux syndicaux ne sont pas les seuls à manifester publiquement contre les politiques du gouvernement Harper, comme en témoigne cette photo.

En raison notamment de ses atteintes aux droits d'association, à la vie privée et au secret professionnel, de nombreux organismes ont critiqué cette loi, dont plusieurs liés au patronat et même le Barreau. Quant au Sénat, il a demandé plusieurs modifications très importantes en juin dernier. Toutefois, la prorogation de la Chambre, en août, a annulé le travail de la Chambre haute. De retour à la case départ, c'est-à-dire à sa version initiale, C-377 sera soumis à nouveau au Sénat puis à la Chambre des communes pour adoption. Les sénateurs maintiendront-ils le cap en demandant à nouveau les modifications qu'ils souhaitent voir apporter au projet de loi ? Rien n'est moins certain...

LES SERVICES ESSENTIELS REDÉFINIS

Puis, en octobre, le gouvernement a déposé le projet de loi omnibus C-4. L'objectif ? Définir de nouvelles règles concernant la détermination des services essentiels à maintenir dans la fonction publique en cas de grève. Parmi les mesures proposées, mentionnons notamment que l'employeur aurait le droit exclusif de déterminer quels services seraient considérés comme étant essentiels ainsi que les postes nécessaires pour fournir ces services. Actuellement, en cas de litige, la décision est prise par la Commission des relations du travail dans la fonction publique.

DEUX POIDS DEUX MESURES

La dernière attaque, et non la moindre ! c'est le projet de loi C-525. Il vise à introduire l'obligation du vote secret lors du processus de syndicalisation dans un milieu de travail régi par le Code canadien du travail. Il exige aussi que la **majorité absolue** des employés et employés visés par la demande d'accréditation participe au vote. Par contre, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique sera modifiée de manière à ce que la révocation de l'accréditation syndicale prenne effet même si **seulement 45 %** des fonctionnaires de l'unité vote en faveur de celle-ci...

Ce deux poids deux mesures n'est pas surprenant, car ce qui est visé par ce projet de loi, c'est d'attaquer la formule Rand³ et de réduire le nombre de personnes syndiquées au Canada. En effet, plusieurs études ont démontré que le choix législatif d'une méthode d'accréditation, soit le vote obligatoire ou la signature de carte, avait un effet statistiquement significatif, tant sur le nombre de nouvelles demandes d'accréditation que sur le taux d'accréditation lui-même.

L'ANTIDÉMOCRATIE D'UN GOUVERNEMENT ÉLU

La liberté syndicale, le droit d'association, le droit de négocier, celui de faire la grève sont des droits acquis à la suite de luttes historiques. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une tentative de défaire méthodiquement l'ordre juridique des relations du travail que nous avons contribué à construire. Ce recul historique, nous ne pouvons l'admettre, car tous ces projets de loi spolient l'idée de justice sociale et sont une atteinte directe à la démocratie.

Contre ces projets, est-ce une mission impossible ? Non. La récente décision du Comité de la liberté syndicale de l'OIT nous prouve que nous pouvons agir. En effet, ce comité a reconnu que l'adoption du projet de loi C-33 (Loi sur la protection des services aériens), en 2012, qui visait Air Canada, a violé le droit à la liberté syndicale, le droit d'association et le droit à la négociation collective. Le droit international existe, il faut s'en servir ! /

3 Pour en savoir plus long sur la formule Rand, consultez le site de la CSQ.

La cotisation syndicale obligatoire : une mise au point nécessaire



Le Parti conservateur du Canada a adopté, lors de son dernier congrès à Calgary, une motion visant à abolir la formule Rand du Code canadien du travail. S'inspirant des états américains qui ont adopté des législations *right to work*, un projet de loi à ce sujet devrait faire son entrée au Parlement d'ici 2015. En réponse à ces attaques, la CSQ a réalisé un grand dossier Web sur cet enjeu. En plus d'une capsule vidéo explicative, on y présente un jeu-questionnaire, une ligne du temps interactive ainsi que des références pour approfondir notre réflexion et répondre aux détracteurs. Pour en savoir plus, visitez formulerand.lacsq.org/

TROIS RÉFORMES POUR MIEUX FINANCER NOS SERVICES PUBLICS

PIERRE-ANTOINE HARVEY ET ÉRIK BOUCHARD-BOULIANNE
Économistes CSQ

Au moment où le Québec doit trouver des solutions pour financer équitablement les services publics dont il a décidé de se doter, la CSQ demande au gouvernement de revoir l'ensemble de sa fiscalité. Dans l'attente d'un tel sommet, la Centrale propose trois réformes qui peuvent être mises en œuvre rapidement afin de tendre vers un régime fiscal plus équitable et un financement adéquat des services publics forts, universels et de qualité.

UNE TAXE QUI ENCOURAGE UN ENVIRONNEMENT SANS CARBONE

En taxant les véhicules de luxe et leurs émissions de CO₂, le gouvernement récolterait près de 700 millions de dollars annuellement, tout en décourageant l'achat de véhicules polluants. Pour y arriver, la CSQ propose de bonifier de 1 % à 5 % la taxe sur les véhicules de luxe de plus de 40 000 \$, qui est déjà perçue lors de l'immatriculation. De plus, la surtaxe actuelle sur les véhicules de forte cylindrée serait remplacée par un bonus-malus sur les émissions de carbone, qui se traduirait ainsi :

- Les véhicules dont les émissions moyennes dépasseraient 150 grammes par kilomètre seraient soumis à une surtaxe de 3 \$ pour chaque gramme supplémentaire.
- Les véhicules dont les émissions seraient inférieures au seuil verraient le coût de leur immatriculation réduit de 6 \$ par gramme, jusqu'à concurrence de 400 \$.

Concrètement, les deux véhicules les plus vendus au Québec (Honda Civic et Hyundai Elantra) bénéficieraient d'un léger rabais. Les camions ou les véhicules utilitaires sport de petite taille seraient touchés uniquement par la taxe verte (Ford F, 420 \$ ou Honda CR-V, 40 \$), alors que les gros véhicules luxueux seraient assujettis aux taxes de luxe et verte (Porsche Cayenne, 1600 \$). Des ajustements pourraient être apportés afin de ne pas pénaliser les familles nombreuses et les travailleuses et travailleurs des régions éloignées.



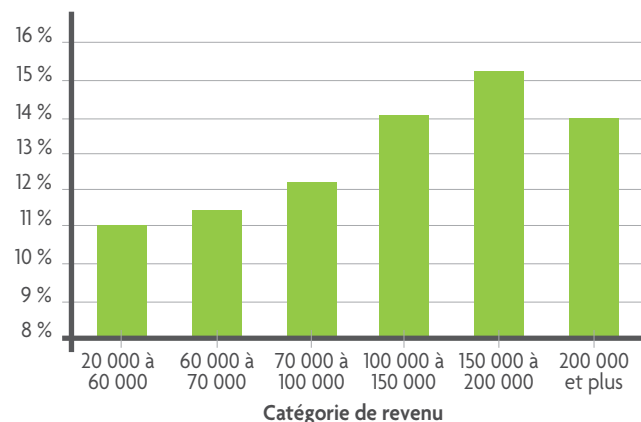
LES CRÉDITS D'IMPÔT ET LES ABRIS FISCAUX MOINS ACCESSIBLES

En étudiant les statistiques fiscales, on constate que les contribuables les plus riches sont ceux qui mettent la plus grande part de leurs revenus à l'abri de l'impôt, soit près de 15 % (voir figure 1). De plus, les documents du gouvernement démontrent qu'à part les exemptions liées aux cotisations pour la retraite, les bénéfices des autres abris fiscaux favorisent surtout les contribuables très riches. Par exemple, ce sont plus de 50 % des avantages liés aux déductions pour gains en capital et les crédits d'impôt pour dividendes qui profitent au 1,5 % des contribuables les plus riches.

Quel est l'impact sur les finances publiques des stratégies fiscales, comme les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI), les fondations privées, les fiducies familiales, l'incorporation des professionnels ou les placements par l'intermédiaire des assurances vie ? Mystère. Le gouvernement doit rendre publiques ces informations.

Il importe de s'attaquer aussi à l'inclusion partielle des gains en capital. Actuellement, seulement 50 % de ces gains sont inclus dans le calcul de l'impôt contre 100 % des revenus du travail. Afin que tous les revenus soient traités sur un pied d'égalité, et pour décourager la spéculation, le taux d'inclusion des gains en capital devrait être augmenté. Par contre, cela devrait se faire en concertation avec les provinces voisines afin de réduire les impacts de la concurrence fiscale. Déjà, plusieurs politiciens du Canada et des États-Unis ont souligné le bien-fondé d'une telle mesure (Obama lui-même a avancé cette possibilité). Le Québec doit jouer un rôle actif sur ce plan.

Fig. 1 – Part du revenu total qui échappe à la définition de revenu imposable selon les niveaux de revenus, 2009.



Sources: MINISTÈRE DES FINANCES QUÉBEC (2013). Calculs par Francis Fortier et Bertrand Scheppert, IRIS, étude en cours.

LES SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES, SOUS LA LOUPE

Pour certaines entreprises, le Québec est un « paradis fiscal » en raison des très nombreux crédits et subventions offerts. Totalisant plus de cinq milliards de dollars, cette aide est deux fois plus élevée que celle accordée en Ontario ou que l'aide moyenne des autres provinces canadiennes. Quant au taux d'imposition sur les profits, il demeure très concurrentiel (Québec : 26,9 %, Ontario : 26,5 %, Alberta : 25 %, Californie : 37,9 %, Ohio : 33,2 %).

Actuellement, il existe des centaines de programmes d'aides et de crédits dont on ne connaît pas toujours les effets réels sur l'économie et sur la création d'emplois de qualité. Si le soutien de l'État aux secteurs de pointe, à l'innovation et à la création d'emplois est une bonne chose, il faut s'assurer, par une analyse critique de leurs impacts réels, que ces mesures répondent aux objectifs et ne constituent pas des rabais aux entreprises. Un grand ménage s'impose donc afin de ne garder que celles qui sont efficaces. Considérant la grande générosité actuelle du Québec, il serait fort étonnant que nous ne découvrions pas plusieurs centaines de millions de dollars à économiser. /



Shutterstock

Jeunes

Consultation sur la nouvelle politique jeunesse

La relève syndicale de la CSQ fait entendre sa voix

GABRIEL DANIS *Conseiller CSQ, enseignement supérieur*

Québec dévoilera sous peu sa politique jeunesse qui doit guider les orientations du gouvernement en matière de santé, d'éducation, d'emploi et d'environnement pour les 15 prochaines années. Au printemps 2013, une tournée de consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que le Réseau des jeunes de la CSQ a reçu, en octobre dernier, le député Léo Bureau-Blouin, responsable politique du dossier jeunesse, ainsi que Philippe Boulanger, responsable du dossier au Secrétariat à la jeunesse. Survol des interventions et des échanges riches et étoffés des jeunes militantes et militants de notre Centrale.

S'il est difficile de résumer l'ensemble des interventions des personnes déléguées, on peut toutefois les réunir autour des trois thématiques les plus discutées : leurs attentes à l'égard des écoles, des cégeps et des universités ; leurs solutions pour inciter les jeunes hommes à rester en classe ; et, enfin, leurs suggestions pour bonifier les efforts en matière de persévérance scolaire. Sur ces questions, les jeunes syndicalistes ont notamment évoqué l'importance d'un rapprochement entre l'école et la communauté, les conséquences néfastes de l'abandon du cours d'orientation au secondaire, de même que les problèmes engendrés par le manque de ressources et les classes trop nombreuses.

On attend un livre blanc et une commission parlementaire sur la nouvelle politique jeunesse au début de l'année 2014. Comptez sur le Comité des jeunes de la CSQ pour suivre de près ce dossier ! /



UN ANNIVERSAIRE TRÈS ATTENDU !

Le Comité des jeunes de la CSQ fête ses 20 ans ! Une activité commémorative aura lieu lors du Conseil général de mars 2014 à Laval.

DES TRÉSORS À DÉCOUVRIR !

MARIE-JOSÉE ROUSSE *Conseillère EVB-CSQ*

Il y a du nouveau dans l'univers des Établissements verts Brundtland de la CSQ. La compilation *4 valeurs pour un monde meilleur !* est maintenant offerte. Elle présente des reportages sur des activités porteuses d'espoir. On y découvre des jeunes et des adultes engagés – issus des écoles Hélène-De Champlain, Académie Lafontaine, Henri-Bourassa et Gérard-Filion – évoluant dans divers projets inspirés par la solidarité, l'humanisme, l'écologie et la démocratie. Par leurs actions, ils contribuent à changer le monde.

JARDIN D'ESPOIR

Daniel Lefebvre est un enseignant passionné d'horticulture. Il y a plusieurs années, il a eu un rêve fou : permettre à ses élèves ayant des troubles de comportement de vivre une expérience réelle du marché du travail, tout en leur donnant l'occasion de se sentir utiles et d'être fiers de leurs réalisations.



Et pour y arriver, il profite de son cours d'horticulture pour les initier au jardin collectif. C'est ainsi que l'école Hélène-De Champlain (depuis peu l'École spécialisée des Remparts) a vu naître le jardin Marie-Victorin, puis la coopérative Les mains de Champlain. La population du quartier bénéficie aussi de cette initiative, puisque des paniers de légumes biologiques, cultivés par les élèves, sont distribués par l'organisme Entraide chez nous.

ENSEMBLE POUR LA PAIX

Des dizaines de jeunes sont rassemblés dans l'auditorium de l'école secondaire Gérard-Filion, qui compte en ses murs des élèves issus d'une soixantaine de communautés culturelles. Plongés dans la grande aventure Sur une planète près de chez nous, d'Oxfam-Québec, ils expérimentent les défis auxquels se heurtent les dirigeants mondiaux. Au cours de



cette vidéo, Lyne Marcheterre, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC) dans cette école, explique aussi comment la valeur du pacifisme est transmise aux jeunes de l'école, notamment par des projets de prévention de l'intimidation, de l'homophobie et de la violence dans les relations amoureuses.



LA SOLIDARITÉ, ÇA MARCHE !

Notre Centrale et les EVB-CSQ ont donné l'occasion à Marie-Claude Lortie, AVSEC, de manifester sa solidarité envers le peuple et le personnel enseignant maliens. Dans cette vidéo, elle témoigne du rôle important d'Oxfam-Québec et des EVB-CSQ auprès de la société civile, tant en ce qui a trait au soutien, à l'encouragement, à la sensibilisation qu'à la mobilisation. Un récit inspirant !



L'AVENTURE DE CASSANDRE

Des adolescentes et adolescents de 52 pays se sont réunis à Brasilia, en juin 2010, dans le cadre de la conférence internationale Prenons soin de la planète. Cet événement, soutenu par l'UNESCO, a permis aux jeunes de débattre des enjeux socioenvironnementaux et de rédiger une charte sur leurs responsabilités. Parmi eux, Cassandre, une élève de l'Académie Lafontaine. Dans ce reportage, elle raconte comment cette expérience l'a transformée et l'a poussée à s'impliquer dans la préparation d'une déclaration de la jeunesse canadienne, laquelle a été présentée lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a eu lieu à Rio de Janeiro, en juin 2012. Tout au long de son cheminement impressionnant, elle a été encouragée et appuyée par Sonya Ouellet, une AVSEC passionnée. /

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Les quatre reportages ainsi que la vidéo promotionnelle sont disponibles sur le site evb.csq.qc.net/mediatheque/videos.

NOURRIR L'ESPRIT ET LA CRÉATIVITÉ POUR COMBATTRE L'EXCLUSION

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*

« J'ai appris [...] qu'un rire est universel et qu'il met un baume sur les souffrances de quiconque [...], qu'il y a des gens qui souffrent et que je peux à ma manière les aider. » Ce témoignage d'une personne incarcérée est révélateur de la portée des actions d'Exeko. Depuis 2006, plus de 5 000 personnes marginalisées ou à risque d'exclusion, dont 80 % étaient âgées de 15 à 35 ans, ont été touchées – voire transformées – par l'approche visionnaire, inclusive et solidaire de cet organisme profondément engagé.

Exeko s'appuie sur la médiation culturelle et intellectuelle pour développer et réaliser ses programmes. Cette approche vise à créer un lien entre l'individu et l'art ou la connaissance afin de stimuler, notamment, la participation citoyenne, la persévérance scolaire et l'employabilité ainsi que de lutter contre la criminalité. L'organisme mise sur des médiatrices et médiateurs issus de la philosophie, du journalisme, de l'anthropologie et du milieu artistique, qu'il forme pour collaborer en complémentarité avec les intervenantes et intervenants sociaux déjà actifs sur le terrain.

« Nous ne travaillons pas sur les *problématiques* personnelles et sociales de ces personnes, mais plutôt sur leur *potentiel*. Très souvent, les personnes que nous côtoyons, par exemple en milieu carcéral ou dans la rue, sont étonnées que nous n'abordions pas leurs problèmes. Dès que nous leur expliquons que cela n'est pas notre boulot, nous assistons à une ouverture incroyable de leur part », explique Nadia Duguay, cofondatrice de l'organisme.

« Ça me permet de voir plus loin que les murs entre lesquels je suis. »

Participant anonyme

DES PROGRAMMES PORTEURS D'ESPOIR

idAction, l'un des programmes socioéducatifs d'Exeko, est enraciné dans trois axes d'apprentissage, soit la pensée critique, l'analyse sociale et l'action citoyenne. « Une personne marginalisée n'a pas moins de capacité de raisonnement, elle est seulement mal outillée. Comment peut-elle se sentir incluse dans un monde qu'elle ne comprend pas. En plus de lui apprendre les rouages de la réflexion critique, idAction lui permet de se concevoir comme faisant partie de la société et de trouver une source d'espoir en l'avenir », poursuit-elle.

Les ateliers offerts dans ce programme, accessibles également aux personnes analphabètes, permettent aux jeunes, par exemple, d'assister à une conférence de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) et de profiter d'une traduction simultanée du langage universitaire à celui de la rue. Des initiatives similaires sont aussi déployées dans les théâtres. Quant aux cours de philosophie, de logique, de sophisme... ils font fureur.

Exeko a poussé l'aventure jusqu'au lancement d'idAction Mobile, une caravane à l'intention des autochtones en situation d'itinérance. En plus d'une bibliothèque, on y trouve du matériel multimédia pour faire la critique de film. « Cela permet d'ouvrir le dialogue sur ce qui nous entoure plutôt que de parler uniquement de l'itinérance. Et les résultats sont incroyables. Témoignant de son aventure à L'ŒUVRE LÉGER, un participant a raconté que cette expérience avait créé une fracture en lui : tout à coup, il lui était devenu possible d'être un autochtone dans une société de blancs, sans perdre son identité », raconte-t-elle.

Exeko a développé plusieurs autres programmes, dont certains ciblent les jeunes autochtones de 8 à 16 ans ainsi que les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement. Son travail lui a valu le très prestigieux Fellowship à vie d'Ashoka et le prix Coup de cœur de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, en 2011, la Médaille de la paix, en 2009, et le Défi de l'entrepreneuriat féminin, en 2008. La CSQ est très fière de collaborer avec Exeko. Daniel B. Lafrenière, secrétaire-trésorier de la Centrale, a siégé jusqu'à tout récemment à son conseil d'administration. Pour en savoir plus, visitez le site exeko.org.



Photo Jean-François Leblanc

Nadia Duguay



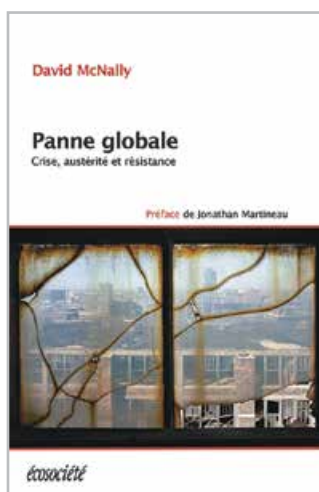
1



2



3



5



4



6

1. POINT D'EXCLAMATION !

Éditions Scholastic

Un point d'exclamation ne souhaite qu'une chose : être identique aux simples points. Il n'en peut plus d'être différent. Il désire tellement passer inaperçu... rentrer dans la norme. Puis, par hasard, il rencontre un curieux point d'interrogation qui chamboulera sa vie. Cet album d'Amy Krouse Rosenthal et Tom Lichtenheld est non seulement original, drôle et touchant... mais absolument craquant ! (6 ans et plus) /

2. LE MONSTRUEUX SECRET DES LÉGUMES

Les 400 coups

Les légumes, ces mal-aimés, sont les héros de ce livre rigolo. Enfin, la voile est levée sur leur véritable identité. Ce sont des monstres ! On y découvre aussi ce qu'ils mijotent lorsque la porte du frigo est fermée... Ils y font la fête ! Des illustrations colorées, une histoire joliment ficelée de Pierre Girard (PisHier) et Jeanne Painchaud. (5 ans et plus) /

3. DANS MON PETIT CŒUR

De La Martinière Jeunesse

« Mon cœur habite dans une cabane sur un arbre perchée. Parfois j'ouvre ses volets et ceux que j'aime peuvent y entrer. » Au fil des pages, la poésie des mots et des illustrations fait magnifiquement voyager petits et grands dans l'univers des émotions. Et que dire de ce cœur qui perfore chacune des pages cartonnées, en se déclinant dans une foule de couleurs. Une belle réalisation de Jo Witek et Christine Roussey. (3 ans et plus) /

4. UN TOIT POUR MOI

Petite Plume de carotte

C'est le retour du grand scientifique Magnus Philodolphe Pépin, qui décide de se construire une maison parfaite. Il se lance alors dans la recherche du logis idéal inspiré des habitats des animaux. Ce récit, de Thierry Dedieu, démontre combien la nature peut être inspirante et à quel point on peut apprendre en l'observant. Les enfants auront aussi le plaisir de découvrir, au fil des pages, des illustrations tirées de revues anciennes. Une idée ingénieuse qui confère à ce livre un charme fou ! (8 ans et plus) /

5. PANNE GLOBALE

Écosociété

La crise financière et économique de 2008 marque la fin de la vague de croissance des 30 dernières années ainsi que le début d'une ère d'austerité. Selon la classe dirigeante, la réduction des dépenses publiques semble être désormais la seule issue pour assurer la survie de l'économie, reléguant ainsi à l'arrière-plan le libre marché. Dans cet ouvrage accessible et très bien construit, l'auteur et politologue David McNally tente de clarifier la nature de cette grande récession et ses conséquences probables pour les années à venir. La dette bancaire de 2008 n'a pas disparu, elle a seulement changé de forme. À la suite du grand sauvetage bancaire, elle est devenue une dette publique. Et c'est la population qui doit désormais assumer la note. /

6. LE BIEN COMMUN

Écosociété

Ce livre nous transporte dans les réflexions politiques de Noam Chomsky. Le célèbre linguiste s'interroge notamment sur la mondialisation, le sens accordé aux termes *gauche* et *droite*, l'égalité des revenus pour toutes et tous et plus encore. Publié pour la première fois en 2002, cet ouvrage est encore brûlant d'actualité. /



LA **CSQ**, FIÈRE PARTENAIRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ!

Pour plus d'information sur le protocole CSQ - Fonds, communiquez avec le ou la responsable local(e) (RL) dans votre milieu de travail, votre syndicat local ou avec **Langis Beaulieu**, coordonnateur – CSQ au 1 800 361-5017.





DE BONNES RAISONS D'ÊTRE MEMBRE ASSURÉ

En 2014, grâce au partenariat avec La Personnelle,
l'assureur de groupe choisi par la CSQ,
Les protections RésAut CSQ verseront plus
de **2 000 000 \$ en ristourne.**

Vous avez renouvelé votre police d'assurance ?
Vous voulez désormais vous assurer chez nous ?
Vous obtiendrez une ristourne de 25 \$ par police d'assurance.

Obtenez votre soumission
csq.lapersonnelle.com

1 888 476-8737



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

L'offre est applicable aux renouvellements des polices d'assurance dont la date effective se situe entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014 et aux nouvelles polices achetées avant le 31 décembre 2014. Certaines conditions peuvent s'appliquer.
La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.